

**Séance du mardi 7 décembre 2021 – après-midi**

**Sitzung vom Dienstag 7. Dezember 2021 – Nachmittag**

Présidence : Ruppen Felix, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance – Eröffnung der Sitzung: 07.12.2021, 14:00 h

*Ordre du jour - Tagesordnung:*

1. Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 6 (première lecture)  
*Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 6 (erste Lesung)*

1. **Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 6 (première lecture)**  
**Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 6 (erste Lesung)**

**Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Sehr geehrte Damen und Herren vom Verfassungsrat, liebe Mitglieder vom Präsidialkollegium, sehr geehrter Herr Generalsekretär, sehr geehrte Mitarbeiter des Generalsekretariats, des Dolmetscherteams, der Technik, meine Damen und Herren, die die Debatte auf Canal 9 mitverfolgen, liebe Medienschaffende, ich begrüße Sie zu unserer Nachmittagssitzung und beginne gleich mit einigen Mitteilungen. Bitte loggen Sie sich mit der Abstimmungskarte in das System ein. Die orange LED muss durchleuchten und dann sind Sie mit dem System verbunden. Ich bitte Sie auch dringend, die Anweisungen des Schutzkonzeptes zu respektieren und erinnere Sie daran, dass das Tragen der Maske im Saal und im Gebäude jederzeit obligatorisch ist. Die heutige Sitzung wird ziemlich sicher bis 18h00 durchgeführt, da wir ja noch ein grosses Arbeitspensum vor uns haben. Heute Abend wird der Generalsekretär Ihnen den Entwurf der Verfassung nach der ersten Lesung, soweit wir heute kommen, zustellen. Das ist für Sie wichtig, da wir am Donnerstag die Schlussdebatte über den gesamten Entwurf der Verfassung nach der ersten Lesung durchführen werden. Im Weiteren weise ich Sie noch daraufhin, dass wir am Donnerstag ab 07h30 das Testzentrum im zweiten OG des Parlamentsgebäudes offen halten.

Wir kommen nun zur Fortsetzung der Detailberatung des Vorentwurfs der thematischen Kommission 6. Diese Kommission befasst sich mit folgenden Themen: Familie, Wohnraum, Sicherheit, Gesundheit, soziale Sicherheit, Kultur, Freizeit und Sport, Ausbildung, Integration, Kulturerbe und weitere Staatsaufgaben. Präsident der Kommission ist Herr Damien Raboud, Vizepräsident Herr Damien Clerc und Berichterstatterin Frau Corinne Duc Bonvin. Wir beginnen mit der Detailberatung. Wir kommen zu Art. 600. Die CVP hat ihren Antrag zu diesem Artikel zurückgezogen. Frau Berichterstatterin wünschen Sie das Wort ?

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le président, chères et chers collègues, pour l'article 600, la commission souhaite maintenir le terme de solidarité primaire qui étymologiquement, comme il a déjà été dit, désigne la solidarité qui vient en premier, soit avant l'entrée en fonction des solidarités institutionnelles. Ces solidarités primaires ne désignent pas seulement la famille mais peuvent venir d'un ami, d'un voisin, d'un collègue. Elles doivent être soutenues par l'Etat, elles sont le ferment du principe de subsidiarité et constitue l'un des piliers novateur de notre vision de l'aide sociale.

*Danke Frau Berichterstatterin, Florian Evéquo, ich erteile ihnen das Wort.*

**Evequo Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Je vous remercie monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, Appel Citoyen dépose un amendement sur cet article, on a toujours dans cette commission 6, on avait déjà eu l'occasion d'en parler lors des débats préliminaires, on avait ce problème de structure avec des articles qui étaient envisagés comme des introductions de chapitres et qui étaient des articles un petit peu généraux. Ce problème de structures semble nous avoir accompagné en tous cas en partie dans le travail de première lecture et il nous semblait important de pouvoir faire un peu d'ordre dans ces articles et peut-être de réduire la substantifique moelle, si vous me passez l'expression, et le contenu des articles concernés. Quelle est la proposition d'Appel Citoyen dans cet amendement A600.02 ? Tout d'abord, la question des acteurs pertinents, est-ce que c'est seulement l'Etat ou est-ce que c'est également l'Etat et les communes ? On sait qu'une partie des prestations d'aide sociale sont aussi du ressort des communes, il nous semblait donc pertinent de

refaire figurer dans cet article l'Etat et les communes. Ensuite, il y a la question du terme de solidarité primaire, je dois vous avouer que l'exposé de la rapporteure de commission ne m'a pas particulièrement convaincu de la pertinence de ce terme qui n'apparaît nulle part ailleurs dans la législation à notre connaissance, ni dans la législation fédérale, ni dans la législation cantonale. Par contre, le terme de proches-aidant est un terme qui est couramment admis, et il nous semble plus pertinent de conserver le terme de proche-aidant qui garde toute la généralité nécessaire que l'on veut faire adosser à ce terme de solidarité primaire, en particulier la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et la prise en charge de proches qui est rentrée en vigueur au 1er janvier 2021 mentionne le terme de proches-aidant.

Et puis finalement, dans cet article nous proposons également d'ajouter non seulement l'action des proches-aidants, mais également le soutien de l'Etat et des communes aux initiatives qui la promeuvent. Donc, il ne s'agit pas simplement des proches-aidants comme individus, mais également des initiatives qui promeuvent cette action sociale des personnes, des individus, ça peut être par exemple des associations qui oeuvrent pour des buts sociaux et il nous semblait pertinent d'ajouter cette mention explicitement dans cet article.

Et puis finalement une remarque purement formelle pour la future commission 6, il nous semblait également pertinent que cet article soit déplacé plus bas dans le texte de la commission 6. Donc, si je résume les modifications qui sont proposées, prendre en compte non seulement l'Etat mais également les communes, remplacer le terme de solidarité primaire qui n'est usité nulle part par le terme de proche-aidant qui est valide et qui est utilisé dans la législation suisse et puis ajouter le soutien non seulement aux individus mais également aux initiatives qui promeuvent cette action, donc les associations. Merci beaucoup.

*Danke Herr Evéquoz, das Wort hat Herr Damien Raboud.*

### **Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Merci monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, quelques mots d'ordre général tout d'abord, je n'étais pas là lors de l'entrée en matière, alors j'aimerais juste faire une petite entrée en matière avec quelques mots d'ordre général.

Et voilà l'heure pour ma commission et moi de conclure un cycle de travail important qui, très vite nous mènera à la seconde lecture et donc à la fin de nos travaux. A la suite de ces prochaines heures, le travail de notre commission, que notre commission a réalisé sera remanié au fil des articles et amendements déposés. Bien sûr, pour certains ici, notre copie ne va pas assez loin ou au contraire, bien trop, mais comme pour les autres commissions, des équilibres entre droite gauche, conservatisme, soi-disant progressisme, libéralisme et étatismes devront être trouvés, cela afin de viser l'acceptation de nos travaux pour le plus grand nombre au sein de notre noble assemblée, et bien plus encore au sein de la population valaisanne.

Je ne vous cacherai pas qu'à titre personnel, j'ai été assez souvent en porte-à-faux avec la commission qui m'ait été donnée de présider. Néanmoins, avec mes 12 camarades, permettez-moi, j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à échanger et partager durant les nombreuses séances de travail agendées depuis le début de cette aventure.

Nous avons réussi, je crois à créer une dynamique de groupe intéressante basée sur l'écoute, le respect de chacun et l'amitié entre tous. Nous y reviendrons tout à l'heure. Et aussi une pointe d'humour dans les moments un peu plus tendus. Je vous remercie sincèrement tous pour ces longs mois, pour ne pas dire années, de bonne collaboration et je n'oublie pas notre Secrétaire général et ses collaboratrices, merci à eux tous pour leur stakhanoviste travail au service de la Constituante.

Pour revenir à l'article 600, il est pour notre commission fondamental, il a déjà été très bien introduit et défendu par notre rapporteure Corinne Duc Bonvin. L'idée initiale de notre commission concernant les politiques sociales de l'Etat était de mettre au coeur de nos travaux non pas un Etat qui serait omniprésent et omnipotent dans l'aide sociale accordée à ceux qui la

nécessitent, mais un Etat qui viendrait, autant que faire se peut, par subsidiarité, en soutien aux solidarités primaires et proches-aidants. Notre réflexion a toujours été qui étaient ceux qui aident, sera toujours plus bénéfique à la personne dans le besoin et accessoirement pardon, moins onéreux pour la collectivité qu'une aide étatique plus impersonnelle et désincarnée. De plus en plus de cantons vont dans cette direction et de notre point de vue, reconnaître ne suffit pas, ne suffit plus aujourd'hui, c'était pour l'amendement retiré du PDC du Haut. L'ambition est belle de mettre au coeur des solidarités et de l'aide sociale les solidarités dites primaires. Pour l'amendement Appel Citoyen, nous n'avons pas repris la formulation car il nous sommes mieux de garder la formulation dans sa politique sociale, car nous cherchons véritablement à insuffler l'esprit dont je viens de vous parler dans toutes les politiques sociales publiques. La formulation proposée fait clairement perdre à l'article sa portée et sa force. Je réfute aussi les problèmes de structures de nos travaux. On a vraiment travaillé à justement essayer de structurer au mieux nos travaux pour cette première lecture après une lecture de principes qui c'est vrai était un petit peu compliquée. La commission vous invite donc à suivre, à la suivre et à rejeter l'amendement Appel Citoyen. Merci de votre attention et je vous souhaite à tous de bons débats à venir. Merci.

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Danke Herr Kommissionspräsident, Herr Florian Evéquoq wünscht nochmal das Wort, für eine materielle Berichtigung erhalten sie es.

### **Evequoq Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Merci monsieur le président, il s'agit d'une rectification matérielle courte, Monsieur Raboud dit que le retrait de la mention "dans sa politique sociale" par l'amendement Appel Citoyen, fait perdre sa portée à l'article, je rappelle à Monsieur Raboud que le titre de l'article est politique sociale, merci.

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

So können wir jetzt zur Abstimmung schreiten. Die Abstimmung 1 entfällt da die CVPO ihre Antrag 600.01 zurückgezogen hat, so kommen wir direkt zur Abstimmung 2. Kommission in Grün, AC mit dem Antrag A602 mit einem neuen Text in Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 71 Stimmen unterstützen Sie die Kommission gegen 27 Nein und 3 Enthaltungen. Wir fahren weiter mit Artikel 601 mit dem Thema Familie. Frau Berichterstatterin wünschen Sie das Wort ?

### **Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

D'un point de vue structurel, nous proposons que les articles 601 et 602 soient regroupés sous un seul titre de politique familiale. C'est pourquoi je m'exprimerai ici aux noms de ces 2 articles dans un futur [...].

La famille, je le rappelle encore une fois, est considérée ici dans sa diversité, c'est-à-dire qu'elle englobe toutes les formes de vie fondée sur les liens entre parents et enfants. Notre définition tient compte de la multiplicité des formes de vie familiale et de l'évolution de la notion de famille. L'alinéa 1 valorise le bénéfice social et économique de la vie de famille. Il est pour nous nécessaire de reconnaître l'importance de cet investissement dont la société tout entière profite. De la garde des enfants au maintien à domicile des personnes âgées, en passant par les soins, les domaines d'engagement de la famille sont multiples. Dans l'alinéa 2, il est important de relever que c'est la première fois que le mot enfant apparaît dans la constitution valaisanne. Il était grand temps. Merci.

*Danke Frau Berichterstatterin, das Wort hat Herr Damien Fumeaux.*

### **Fumeaux Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, chers collègues, l'UDC souhaite biffer la notion de famille dans sa diversité. En effet, cette précision ne se base sur aucune nécessité et édulcore l'importance centrale de la famille comme cellule de base de la société.

La famille dans sa diversité est un terme utilisé en 2021 et qui ne fera certainement plus de sens d'ici quelques années dans un sens ou dans l'autre en fonction de l'évolution sociétale. C'est pour cette raison que le groupe UDC vous encourage à biffer et à soutenir son amendement 601.03. Merci pour votre attention.

*Danke Herr Fumeaux, und das Wort hat Herr Fabian Zurbruggen.*

### **Zurbruggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, manchmal sagt man mit weniger mehr und deshalb haben wir bevorzugt, den Absatz 1 zu vereinfachen und das Wesentliche ist dort drin. Bei Absatz 2 ist es schade, dass man diese Aufzählung, diesen Verweis auf die individuelle Verantwortung, den Vorrang und die Subsidiarität des Staates. Diese Dinge haben wir letztes Jahr im Plenum beschlossen, das hat man wieder weggestrichen, aber das scheint uns wichtig und wenn es nicht da ist, fehlt es, andernfalls bitten wir, dass man diesen Absatz 2 streicht. Besten Dank.

Danke Herr Zurbruggen. Das Wort hat Frau Madeleine Kuonen-Eggo.

### **Kuonen-Eggo Madeleine, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Sehr geehrter Herr Präsident, liebe Frauen und Männer vom Verfassungsrat, die Erziehungs- und Betreuungsarbeit braucht Anerkennung und Wertschätzung. Alle Menschen sind abhängig von dieser Arbeit. Niemand von uns stünde hier in diesem Raum, ohne diese Sorgearbeit der betreuenden Angehörigen. Wir brauchen eine Gesellschaft, die sich an unserer Bedürftigkeit orientiert und dazu eine gerechte Verteilung der sogenannten Care- oder Sorgearbeit. Daher unterstützt Zukunft Wallis mehrheitlich den Abänderungsantrag 601.07 von AC Absatz 2. Sie anerkennen die Arbeit in der Familie. Dies ist eine klare Formulierung und erfordert familienfördernde Massnahmen. In der Schweiz leisten Privatpersonen unentgeltlich im Wert von über 80 Milliarden Franken pro Jahr laut eidgenössischem Gleichstellungsbüro für die Betreuung und Pflege von ihnen nachstehenden Personen. Unbezahlte wie bezahlte Care-Arbeit muss in wirtschaftlichen und sozialpolitischen Überlegungen mehr Beachtung finden. Sie soll unter Bedingungen geleistet werden können, die ihrer Bedeutung und ihrer Besonderheit angemessen sind. Für diesen Wandel ist ein Umdenken nötig. Es gilt die Unverzichtbarkeit und den Wert der Care-Arbeit zu erkennen. Care-Arbeit hält unsere Gesellschaft zusammen. Danke für ihre Aufmerksamkeit.

Danke Frau Kuonen-Eggo, ich erteile das Wort an Frau Fabienne Murmann.

### **Murmann Fabienne, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, die CVPO beantragt dem Plenum die Streichung des Absatzes 2 des Artikels 601. Absatz 1 des Artikels 601 enthält die notwendigen Angaben, in dem die Familie in ihrer Vielfalt anerkannt wird und der gesellschaftliche und wirtschaftliche Nutzen geschätzt wird. Absatz 2 ist für uns hingegen nicht verständlich formuliert. Was bringt eine Wertschätzung, respektive was ist darunter zu verstehen? Wie kann die Organisation der Aufgaben der Gemeinden und des Kantons Wertschätzung berücksichtigen? Diese Formulierung beinhaltet weder Rechte des Einzelnen noch Pflichten des Staates deren Grundsätze es in einer Verfassung zu regeln gilt. Dem Bericht ist zu entnehmen, dass ein Kind für die Entwicklung und Entfaltung seiner Kompetenzen Konstanz und Stabilität bedarf, was

bedingt, das Bezugspersonen dauerhaft präsent sind. Meine persönliche Meinung dazu ist, das ist richtig, es sei von grundlegender Bedeutung, die freie Wahl des Organisationsmodells für die Familien zu fördern und die Väter zu ermutigen, sich in der Erziehung einzubringen. Aber unseres Erachtens kann diese Zielsetzung gemäss dem Bericht indes mit Absatz 2 des Artikels nicht erreicht werden. Was bringt eine Wertschätzung da? Insoweit es darum geht, dass für die Zeit, welche insbesondere auch Frauen für die Erziehung der Kinder, die Pflege und Betreuung von schutzbedürftige Personen aufwenden, eine Anerkennung erhalten, müsste die Formulierung anders gewählt werden, nämlich klipp und klar und explizit mit Rechten und Pflichten verbunden sein. Aufgrund der Tatsache, dass dieser Absatz 2 aber nicht so formuliert ist, beantragen wir die Streichung dieses Absatzes 2.

Danke Frau Murmann, das Wort erteile ich an Herrn Florian Evequoz.

### **Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Merci beaucoup monsieur le président, mesdames et messieurs, Appel Citoyen propose ici 2 amendements. Je commence avec le 601.05 où l'on propose pour l'alinéa 1 de biffer "en tant que cellule de base de la société", il nous semble que l'essence de l'article c'est de reconnaître la famille et, par conséquent, cette mention de reconnaissance de la famille nous paraît suffisante à assurer le principe constitutionnel. Le fait de définir que la famille constitue une cellule de base de la société n'apporte à notre avis, pas grand-chose sur le plan de la législation à suivre. Ça donne l'image d'une cellule, d'un organisme vivant de la société. Est-ce que la famille est le seul élément constitutif de la société ? Ça n'est pas certain, l'élément constitutif de la société c'est les individus, libres, qui s'organisent entre eux, dans des entreprises, dans des partis politiques, dans des associations, dans des fanfares, évidemment la famille joue également un rôle là-dedans. Par contre, il nous semble pas forcément utile de le mentionner dans cet article-là.

En petit mot pour dire que la diversité des familles est une réalité aujourd'hui, qu'elle sera toujours une réalité demain, qu'il est important que la constitution le reconnaisse et, par conséquent, Appel Citoyen va soutenir la mention explicite de cette diversité contre les groupes qui souhaitent la biffer. Et puis vous dire un mot sur la proposition pour l'alinéa 2, l'amendement 601.07, la proposition d'Appel Citoyen est ici de simplifier le texte, tout en gardant exactement l'intention de la commission, dans notre interprétation, avec cette proposition, l'Etat, pardon, il valorise le travail réalisé au sein de la famille. Ça nous semble une formulation plus simple qui rend justice à la volonté de la commission.

Et puis la formulation de la commission nous paraissait également un peu confuse, quand on dit l'Etat et les communes organisent leurs tâches en tenant compte de l'intérêt supérieur des enfants et des personnes vulnérables et de la valorisation du temps consacré à sa communauté de vie, on parle des tâches de l'Etat avec cette formulation-là et on comprend pas bien comment est-ce que les tâches de l'Etat doivent s'organiser autour de ces principes. Il semble plus pertinent de dire que l'Etat et les communes valorisent le travail réalisé au sens de la famille. Ça permet également de mettre en évidence ce travail qui est réalisé dans les familles, qui est souvent un travail non rémunéré et qui est évidemment très très important pour que la société fonctionne, dans son ensemble.

Je vous recommande donc d'accepter ces 2 amendements, 601.05 pour l'alinéa 1 et 601.07 pour l'alinéa 2, merci beaucoup.

*Danke Herr Evéquoz und ich erteile das Wort an Herrn Präsidenten Damien Raboud.*

### **Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Chers collègues, la famille, cellule de base de la société, quelle belle idée selon nous !

Je vais me concentrer sur vraiment la défense de cette idée par rapport aux amendements PS Gauche citoyenne et Appel Citoyen qui ne désirent pas la voir apparaître de notre constitution.

Quelles qu'aient été nos sensibilités dans la commission, je crois que nous nous sommes tous retrouvés dans l'idée de mettre la famille au sommet de la pyramide des politiques sociales de l'Etat et non les fanfares, ou les clubs sportifs ou je-ne-sais-quoi encore. Dans une vision libérale mais humaniste du fonctionnement de l'Etat, celui-ci n'a pas à être le yin et le yang de toutes les politiques menées, y compris dans le social et plus encore dans les familles. Je crois que derrière nos 2 articles sur la politique familiale tels que proposés, en filigrane s'y trouvent à la fois les notions de responsabilité individuelle, de subsidiarité, d'autonomie ainsi que le caractère équitable et proportionnel de l'aide fournie, chère à Monsieur Zurbriggen ainsi qu'à une majorité d'entre vous, je l'espère. Vraiment, je vous invite à ne pas dénaturer cette idée de la commission d'inscrire la famille comme étant à la base de la société, à la base de toute société, base saine qui mérite aujourd'hui comme demain d'être encadrée et défendue par l'Etat selon les critères énumérés. Pour l'alinéa 2 c'est pareil, c'est vrai que comme l'a dit Madame Corinne Duc Bonvin, on a voulu voir apparaître le terme, le mot enfants dans la constitution et les mettre au centre en fait de notre attention, c'est pour ça que je vous invite à ne pas supprimer l'alinéa 2, il pourra être éventuellement retravaillé en deuxième lecture mais, en l'état actuel des choses, je vous invite à suivre la commission. Merci.

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Das Wort wird nicht mehr verlangt und wir kommen nun zu den Abstimmungen. Die erste Abstimmung da stellen wir den Antrag der UDCVR und den Antrag der SVPO nur die von Abschnitt 1 die erste Zeile beide verlangen "in ihrer Vielfalt" zu streichen, der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, die Anträge UDCVR und SVPO also 601.03 und 04 die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 87 Stimmen unterstützen Sie die Kommission gegen 17 Nein und einer Enthaltung. Bei der zweiten Abstimmung sind wir immer noch im Abschnitt 1 und nehmen den zweiten Teil des Antrages der SVPO, die einen Teil streichen wollen "und schätzen den gesellschaftlichen und wirtschaftlichen Nutzen ihrer Stabilität und Entfaltung" und stellen diesen dem Antrag des AC gegenüber, welche "als der Grundgemeinschaft der Gesellschaft" streichen wollen. Die SVP mit Abänderungsantrag 601.04 hat die grüne Taste, AC mit 601.05 die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 47 Stimmen unterstützen Sie den Antrag von AC gegen 23 Ja und 36 Enthaltungen. Bei Abstimmung 3 stellen wir nun den Antrag von AC in grün dem Antrag der PS-GC 601.06 gegenüber. PS-GC hat die rote Taste, AC hat die grüne Taste, PS-GC hat die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 47 Stimmen unterstützen Sie den Vorschlag von AC gegen 26 und 33 Enthaltungen. Entschuldigen Sie, Sie haben den Antrag von PS-GC unterstützt. Wir kommen nun zur Abstimmung 4, da stellen wir den Antrag von PS-GC der Kommission gegenüber, die Kommission hat die grüne Taste, PS-GC hat die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 57 Stimmen unterstützen Sie die Kommission gegen 48 bei 2 Enthaltungen.

Wir kommen zum Absatz 2 Abstimmung 5. Da stellen wird den Antrag von Zurbriggen A601.08 der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, Antrag Zurbriggen die rote Taste die Abstimmung läuft. Mit 93 gegen 11 und 3 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission. Abstimmung 6 wiederum ein Antrag von Zurbriggen 601.08 der Kommission gegenübergestellt, die Kommission hat die grüne Taste, Antrag Zurbriggen 601.08 die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 93 gegen 12 und 2 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission. Wir kommen zur Abstimmung 7. Antrag Zurbriggen 601.08 gegen die Kommission, die Kommission hat die grüne Taste, Zurbriggen die rote Taste die Abstimmung läuft. Mit 96 gegen 9 und einer Enthaltung haben Sie wieder die Kommission unterstützt. Abstimmung 8 haben wir einen Antrag von AC 601.07 "sie anerkennen die Arbeit in der Familie" der Kommission entgegengestellt, die Kommission hat die grüne Taste, AC die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 69 gegen 35 und 3 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission. Wir kommen zur Abstimmung 9, da stellen wir die Kommission dem Antrag der CVPO und SVPO 601.09 gegenüber, die das Streichen verlangen. Die Kommission hat die grüne Taste, CVP und SVPO die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 81 gegen 24 und einer Enthaltung stimmen Sie der Kommission zu.

Wir kommen weiter zur Behandlung von Artikel 602. Die Rapporteurin hat schon vorher darüber gesprochen, das Wort wird nicht verlangt. Herr Kommissionspräsident, wünschen Sie das Wort, auch nicht, also können wir zur Abstimmung schreiten. Artikel 602 Abstimmung 1, da haben wir einen Antrag 602.10 von der SVPO die möchten die Gemeinden streichen, das stellen wir der Kommission gegenüber. Die Kommission in Grün, SVPO in Rot, die Abstimmung läuft. Mit 84 gegen 20 und 0 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission. Wir kommen zum zweiten Antrag der SVPO 602.11 die den ganzen Absatz streichen wollen. Die Kommission hat die grüne Taste, SVPO die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 89 gegen 14 und 2 Enthaltungen haben Sie die Kommission unterstützt.

Wir kommen zu Artikel 603 Kindheit, ich darf das Wort nun Frau Corinne Duc Bonvin erteilen.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Merci monsieur le président, chers collègues, la commission a pris à son compte l'amendement 603.12 du VLR, elle demande de suivre ses recommandations et bien sûr d'intégrer les communes dans la mise en place des mesures liées à la petite enfance et à l'accompagnement à la parentalité. Merci.

**Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Danke Frau Kommissionssprecherin, wünscht jemand das Wort? Es scheint nicht der Fall zu sein, Herr Kommissionspräsident?

Wir gehen zur Abstimmung: Artikel 603 erste Abstimmung, diese wurde von der Kommission übernommen der Vorschlag der VLR, wünscht jemand die Abstimmung? Dies scheint nicht der Fall zu sein, wird akzeptiert. Dann stellen wir in der Abstimmung 2 die Vorschläge der SVPO 603.13 den Vorschlag 603.14 der SVPO gegenüber. Der Vorschlag 603.13 hat die grüne Taste, der Vorschlag 603.14 die rote Taste.... Entschuldigung Sie, der SVPO Antrag 603.13 stellen wir.... Entschuldigen Sie, auf meiner Version steht noch etwas anderes, wir beginnen von Neuem. Bei der Abstimmung 2 stellen wir die Kommission gegen den Antrag 603.13 der SVPO gegenüber, die Kommission hat die grüne Taste, die SVPO die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 92 gegen 12 und einer Enthaltung unterstützen Sie die Kommission. Wir kommen direkt zu Abstimmung 3, da stellen wir die Kommission gegen den Antrag der SVPO 603.14 gegenüber, SVPO hat die rote Taste, die Kommission die grüne Taste, die Abstimmung läuft. Mit 67 gegen 36 und einer Enthaltung unterstützen Sie die Kommission. Abstimmung 4, da haben wir den Antrag der SVPO 603.15 den Artikel zu streichen. Diesen stellen wir der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, SVPO die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 90 gegen 14 und 1 Enthaltung unterstützen Sie die Kommission.

Wir kommen nun zu Artikel 604 Familien und schulergänzende Kinderbetreuung.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, concernant l'accueil préscolaire et parascolaire, celui-ci doit répondre aux besoins des familles. L'amendement VLR a retenu toute l'attention de la commission et nous souhaitons que la deuxième lecture revienne sur ce point car des familles, par exemple, celles dont les parents travaillent à l'hôpital ou dans la restauration ou encore dans l'hôtellerie, dont notre économie en a grandement besoin, sont souvent dans l'impossibilité de trouver des crèches avec des horaires compatibles aux leurs.

Néanmoins, la commission vous recommande de soutenir son article 604 en l'état car notre économie a avant tout besoin de main-d'oeuvre et les familles doivent pouvoir avoir accès



à des solutions de garde financièrement accessibles à tous. L'amendement du VLR ne reprend pas cet aspect financier primordial. Nous recommandons donc de le rejeter.

*Danke Frau Berichtstatterin, das Wort hat Herr Romano Amacker.*

### **Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Werter Herr Präsident, wertere Kolleginnen und Kollegen, der vorliegende Artikel 604 ist Ausdruck von Sozialismus. Man spricht von einem garantierten Zugang, man spricht Leistungen müssen für alle bezahlbar sein. Was ist damit gemeint? Gratis Kitas für alle? Kann ein Betreuungsangebot beim Kanton eingeklagt werden? Was wären die Kosten einer solchen Bestimmung? Können wir uns das leisten? Der vorliegende Artikel 604 verlangt eine Verstaatlichung der Kinderbetreuung. Die SVP Oberwallis ist überzeugt, die Kinderbetreuung, dies ist Sache der einzelnen Familie und eben nicht Aufgabe des Kantons. Selbstverständlich, Entlastungen für Familien sind wünschenswert, doch davon sollen alle Familien profitieren und nicht einseitig nur jene, die ihre Kinder fremdbetreuen lassen. Der vorliegende Artikel würde die externe Kinderbetreuung privilegieren. Man schafft damit eine gesellschaftliche Norm. Eltern, seit voll berufstätig, macht eine Karriere, der Staat der kümmert sich dann schon um die Kinderbetreuung. Die SVP Oberwallis plädiert für die freie Wahl des Familienmodells. Jedes Elternpaar soll selbst entscheiden, wie es seine Kinderbetreuung regeln und organisieren will. Eigenverantwortung und Gleichbehandlung sind dabei für uns wesentlichen Aspekte. Eine Familie, die ihre Kinder selber betreut, soll nicht schlechter gestellt werden, als eine Familie, welche die Betreuung an den Staat abschiebt. Der vorliegende Artikel verunmöglicht diese Gleichbehandlung zwischen der Eigenbetreuung und der Fremdbetreuung. Aus diesem Grund bitte ich Sie hier, diese Bestimmung abzulehnen.

Und dann noch Absatz 2, das ist eine Wiederholung von Artikel 402 Absatz 2, die betroffenen Organisationen und Personen unterstehen der Aufsicht der bevollmächtigten Körperschaft, also diese Aufsicht, welche in Absatz 2 festgehalten werden will, das wurde bereits in der Kommission 4 angenommen. Aus den genannten Gründen machen wir einen Appell an die Gleichbehandlung zwischen den verschiedenen Familienmodellen und sagen daher Nein zu einer staatlichen Kinderbetreuung. Besten Dank.

*Danke Herr Amacker, das Wort hat Herr Vincent Luyet.*

### **Luyet Vincent, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Cher président, mesdames, messieurs, j'interviens ici pour défendre l'amendement A604.19 d'Appel Citoyen. Par cet amendement, nous demandons que les unités d'accueil pré-et parascolaire soient en nombre suffisant et financièrement accessibles.

En juin, 2021 l'UNICEF a publié un rapport s'intitulant où en sont les pays riches en matière de garde d'enfants ? Cette étude classe les 41 pays dits les plus riches, en fonction de leur politique de garde d'enfants. 4 critères ont été utilisés, 1, la durée du congé maternité, paternité ou parental, 2, les chances d'obtenir une place en structure d'accueil, 3, la qualité des structures d'accueil et 4, l'accessibilité financière de ces structures d'accueil. Les résultats de cette étude sont sans appel pour la Suisse. Elle est largement en queue de classement puisqu'elle se classe 38e sur 41 pays, 38e sur 41 pays.

En y regardant de plus près, on remarque qu'en ce qui concerne les chances d'obtenir une place, la Suisse se place en 18e position. En revanche, au niveau des coûts à la charge du couple, la Suisse occupe la dernière position. La dernière position. En Suisse pour un couple qui travaille, la proportion du revenu qui est consacrée aux frais de garde, est bien trop élevée. C'est donc essentiel d'améliorer cette situation et je remercie la commission d'avoir maintenu la partie financièrement accessible pour toutes et tous. Sur la question de l'accessibilité financière, la Suisse est clairement à la traîne. D'après l'étude de l'UNICEF, la Suisse est moins mauvaise élève pour ce qui est du nombre de places disponibles, pourtant, qui n'a jamais entendu de témoignages

de parents apeurés et paniqués à l'approche de la rentrée ou à la fin d'un congé maternité se demandant comment ils/elles allaient faire pour garder leurs enfants suite à un refus d'une structure d'accueil. Aurait-il fallu inscrire l'enfant avant même la conception ?

Pour toutes ces raisons, merci de soutenir l'amendement A604.19. Merci pour votre attention.

*Danke Herr Luyet und iche erteile das Wort an Herrn Christian Escher.*

### **Escher Christian, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Geschätzter Herr Präsident, werte Damen und Herren, wie zentral eine hohe Qualität der Unterstützungsangebote für die Lern- und Entwicklungsprozesse der Kinder ist, das wissen wir. Das es nicht nur Sozialismus ist, möchte ich Ihnen gerne kurz noch aufzeigen. Es ist nicht Sozialismus, sondern meiner Meinung nach auch eine wirtschaftliche Notwendigkeit. Betrachten wir dazu das Oberwallis. Momentan erleben wir im Oberwallis einen Wirtschaftsboom. Firmen wie Lonza, Scintilla, das Spital Wallis oder die Matterhorn-Gotthardbahnen schaffen hunderte neue Arbeitsplätze. Viele dieser Stellen werden mit ausländischen gut ausgebildeten Fachkräften besetzt. Diese ziehen oft mit der ganzen Familie ins Oberwallis. Für Bergdörfer die seit Jahren unter Abwanderung leiden, könnte dies eine Chance sein, könnte, mit der richtigen Struktur. Eine Studie der Wirtschaftsförderung Oberwallis kommt zum Schluss, dass immer noch viele Oberwalliser Gemeinden keine entsprechenden Strukturen haben, weshalb sie auch nicht von diesem Wirtschaftsaufschwung profitieren. Weitere Abwanderungen, das ist die logische Konsequenz. Ein bedarfsgerechtes Betreuungsangebot wie Kindertagesstätten, Tagesfamilien, Mittagstisch, Vor- und Nachschulbetreuung sind zentrale Themen und müssen aus wirtschaftlichen Gründen unterstützt werden. Ein aktuelles und praktisches Beispiel zeigt uns die Gemeinde Bitsch. Ihr Präsident hat in einem Interview im WB auf den grossen Aufschwung seiner Gemeinde hingewiesen und dies nachdem sie 2016 entsprechende Betreuungsangebote geschaffen haben. Ich zitiere: seither ist bei uns die Post abgegangen. Übrigens würden wir mit entsprechenden Strukturen nicht nur für ausländische Fachkräfte interessanter und könnten Abwanderung stoppen, denn ein weiteres grosses Potenzial finden wir bei Frauen und Männern, welche zugunsten der Familie und aus Mangel an guten flexiblen Betreuungsangeboten ihre Arbeitstätigkeit sehr stark reduziert oder völlig aufgegeben haben. Wollen wir ein wirtschaftliches Wachstum, brauchen wir Fachkräfte. Wollen wir Fachkräfte brauchen wir familien- und schulergänzende Strukturen. Darum sind wir von der CSPO Fraktion klar für den Artikel 604, wir er von der Kommission vorgeschlagen wird. Danke.

Danke Herr Escher, ich erteile das Wort an Herrn Gerhard Schmid.

### **Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos**

Werter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, es sollte eigentlich allen Mitgliedern des Verfassungsrats klar sein, dass vielfach und oft anstelle von Einzelnen beziehungsweise Privaten, deren Organisationen die Vertretung der Interessenwahrung übernehmen. Darum gilt der Grundsatz der Zusammenarbeit von Kanton und Gemeinden nicht nur für Private, sondern auch für die Organisationen, die deren Interessen vertreten. Wir hatten hier in diesem Saal schon einmal das Vergnügen in dieser Frage. Es ist zu wünschen, dass bis zur zweiten Lesung rechtlich abgeklärt wird, ob die Begriffe wie Einzelne, Private oder Personen per se auch deren Interessenvertreter, beziehungsweise Organisationen beinhalten. Es sei allen empfohlen, sich einmal umzusehen und die Geschichte der sozialen Sicherheit in der Schweiz zu lesen. Ich verteidige diesen Antrag nur hier bei Artikel 604, wenn er untergeht, was ich etwa erwarte, dann sind die anderen Anträge über die Begriffe Organisation hinfällig. Danke.

Danke Herr Schmid, ich erteile das Wort an Frau Jenny Voeffray.

**Voeffray Jenny, membre de la constituante, PDCVr**

C'était juste pour apporter une précision quand même, on parle d'égalité de traitement, de Monsieur Amacker, pour répondre qu'actuellement on ne demande pas aux femmes qui travaillent de faire un choix familial, on leur demande d'avoir une famille ou pas, c'est travail ou famille, il faut choisir. Il n'y a que les structures d'accueil qui permettent aux femmes ou aux pères qui désirent s'occuper de leurs enfants de pouvoir vraiment choisir un modèle familial. Sans ces structures d'accueil, on choisit juste une famille ou pas de famille. Merci pour votre attention.

*Danke Frau Voeffray und ich erteile das Wort an Herrn Arnaud Dubois.*

**Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Merci monsieur le président, monsieur le président, chères et chers collègues, je prends donc ici la parole à l'article 604 pour défendre les 2 amendements déposés par le groupe VLR. Je commence par l'amendement 604,17. Ici comme souvent dans cette commission, on est sur des modifications de détail, d'un mot à l'autre, pour la majorité du groupe VLR le verbe assurer est apparu plus adapté, selon nous, il retranscrit mieux le fait qu'en dernier ressort, c'est à l'Etat d'assurer l'accès à des structures d'accueil dans le sens que finalement, c'est à lui d'assurer, en partenariat bien évidemment avec le secteur privé, la disponibilité du nombre de places nécessaires.

Ensuite l'amendement 604.18 qui propose de mettre en fonction des besoins des familles plutôt que financièrement accessible pour tous. Donc, ça a été dit par la rapporteure, selon nous, par contre ça permet de maintenir l'idée de la commission au niveau financier. C'est les familles qui ont besoin d'aide qui doivent être aidées, donc en fonction de leurs besoins, mais ça va plus loin que la commission, puisque cela permet également d'intégrer d'autres notions comme la notion du nombre de places suffisantes évoquées notamment par Appel Citoyen dans son amendement ou, comme justement l'a rappelé la rapporteure de la commission, celle des horaires d'ouverture qui doivent correspondre aux besoins des clients, donc aux besoins des familles. Merci donc de soutenir ces 2 amendements.

*Danke Herr Dubois, das Wort wird verlangt von Herrn Damien Raboud.*

**Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Merci monsieur le président. Je ne suis pas socialiste, Monsieur Amacker, alors juste pour répondre, je crois que notre article, il laisse la liberté totale aux familles, on peut regretter l'ancien modèle, oui, non, peut-être, c'est un peu égal mais je crois que vraiment notre article il laisse la liberté totale aux familles. Quant à Monsieur Luyet, l'amendement d'Appel Citoyen, le "soit en nombre suffisant", ça c'est un amendement qu'on pourrait mettre à quasiment tous nos articles hein, les routes en nombre suffisant, les infrastructures sportives en nombre suffisant, etc., etc., je crois que c'est assez implicite en fait dans notre article, évidemment on va en faire en nombre suffisant, on va essayer, l'Etat va essayer d'en faire, actuellement, j'avoue qu'il n'en fait pas assez, mais l'idée qu'il en fasse autant que les besoins sont là. Pour Monsieur Schmid, oui, l'économie profitera des offres d'accueil, ça c'est quelque chose d'assez connu, d'ailleurs les grandes entreprises, c'est les premières à investir dans les structures d'accueil au sein même de leur entreprise. Donc, merci de soutenir la commission et puis pour l'autre, Monsieur Schmid, c'est vrai que vos amendements sur les organisations, on les a pas forcément toujours très bien compris, surtout qu'on parle souvent du privé en fait dans nos amendements, dans notre texte, les partenaires privés, on estime que les organisations font partie de ces partenaires privés et puis pour Monsieur Dubois, effectivement, on est sur du détail pour votre premier amendement et puis pour votre deuxième amendement, c'est vrai que nous on tenait à l'aspect financier, alors peut-être qu'il aurait fallu rajouter en fonction des besoins financiers des familles. Peut-être c'est le financier qui manque, mais je pense que c'est un travail qui peut être remis sur la table en deuxième lecture. Voilà tout, merci.

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Danke Herr Kommissionspräsident, das Wort wird nicht mehr verlangt wir kommen zu den Abstimmungen, ich weise noch daraufhin, dass die Gruppe Zukunft Wallis ihren Antrag A 604.21 zu Absatz 2 zurückgezogen hat. Nun, Abstimmung 1: Da haben wir den Antrag von Herrn Gerhard Schmid der die Organisationen noch einfügen möchte. Antrag 604.16 Gerhard Schmid hat die rote Taste, die Kommission die grüne Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 89 gegen 17 und 0 Enthaltungen haben Sie der Kommission ihr Vertrauen gegeben.

Abstimmung 2: da stellen wir den Antrag von valeurs liberales radicales dem Antrag der SVPO gegenüber. Beide möchten die Leistungen streichen, dagegen hat die valeurs liberales radicales den Zusatz" je nach den Bedürfnissen der Familie" eingefügt. Valeurs liberales radicales 604.18 hat die grüne Taste, SVPO 604.20 die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Also. Man sagt mir, dass bei der Übersetzung etwas nicht korrekt gemacht wurde. Wir können diese Abstimmung wiederholen. Also. Der Antrag von der valeurs lieberales radicales A604.18 hat die grüne Taste SVPO A.604.20 die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 81 gegen 16 und 10 Enthaltungen haben sie den Antrag der Gruppe valeurs liberales radicales angenommen.

Bei der Abstimmung 3 setzen wir den Antrag 604.18 von den valeurs liberales radicales, welche gewonnen hat, dem Antrag von appell citoyen A 604.19 gegenüber. Valeurs liberales radicales hat die grüne Taste, appell citoyen die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 63 zu 42 und einer Enthaltung haben Sie dem Antrag von valeurs liberales radicales zugestimmt.

In der Abstimmung 4 setzen wir nun diesen Antrag der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, valeurs liberales radicales hat jetzt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 68 gegen 37 und einer Enthaltung, haben Sie der Kommission zugestimmt.

Bei der Abstimmung 5 stellen wir nun die Kommission in grüner Taste dem Antrag der Gruppe valeurs liberales radicales A 604.17 welche das Wort "gewährleistet" wünschen in Rot gegenüber. Kommission in Grün, valeurs liberales radicales rote Taste die Abstimmung läuft. Mit 58 gegen 47 und 2 Enthaltungen sind Sie der Kommission gefolgt.

Wir kommen zu Abschnitt 2: die Abstimmung 6 entfällt, weil die Gruppe Zukunft Wallis hat diesen zurückgezogen.

Wir kommen zur Abstimmung Nummer 7. Da stellen wir den Antrag der SVPO für Streichung der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, die SVPO mit dem Antrag zum Streichen die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 92 gegen 13 und einer Enthaltung haben sie der Kommission zugestimmt.

Bei der Abstimmung 8 haben wir also nun die Kommission, die wir dem Antrag 604.23 der SVPO gegenüberstellen, wo sie den ganzen Absatz streichen wollen. Die Kommission hat die grüne Taste, die SVPO die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 97 gegen 10 und 0 Enthaltungen haben Sie der Kommission zugestimmt.

Wir kommen zu Artikel 605 Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben. Frau Berichterstatterin sie erhalten das Wort.

### **Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Merci monsieur le président, chers collègues. En 2016 un rapport du secrétariat d'Etat à l'Economie Suisse mentionne qu'en Suisse toutes les administrations cantonales sans exception, prévoient le travail à temps partiel et des horaires modulables. 21 cantons indiquent que des conditions de travail favorables à la famille figurent parmi les objectifs numéro 1 de leur stratégie de personnel.

Avec la pandémie, le nombre de cantons offrant des modèles de travail intégrant le temps partiel, le partage de postes ou le télétravail n'a fait que progresser. Le devoir d'exemplarité de

l'Etat en faveur de la conciliation de la vie professionnelle et familiale, ne risque donc pas en 2021 d'être une exception valaisanne dans le paysage suisse.

La commission recommande donc de rejeter les amendements qui demandent de biffer cet article indispensable à l'économie de ce canton. Elle propose que l'amendement d'Appel Citoyen soit reformulé lors de la deuxième lecture. En effet, si nous soutenons l'idée de joindre les communes à cette tâche sociale, nous sommes d'avis qu'il est inutile de rajouter la fin de l'alinéa car l'administration comprend déjà dans sa définition tous les établissements annexes. Merci de votre attention.

*Danke Frau Berichterstatterin, ich erteile das Wort an Herrn Jérôme Formaz.*

### **Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, chers collègues, l'alinéa 1 de l'article 605 est justifié étant donné que l'Etat est l'employeur, bien que discutable le fait d'être inscrit dans la constitution. En revanche, à l'alinéa 2, je ne vois pas comment l'Etat peut encourager les entreprises à concilier vie professionnelle et familiale sans s'immiscer dans le fonctionnement des entreprises.

Dans l'explication de l'article, je lis qu'un tiers de la population active travaille à moins de, qu'un tiers de la population active travaille à moins de 90%. Ce n'est pas toujours un choix, mais plutôt le fait que certaines personnes ne trouvent pas un travail à plein-temps. Je serais curieux de connaître le pourcentage de personnes qui ont vraiment choisi de travailler à temps partiel.

Quand le syndicat Travail Suisse explique que le travail à temps partiel va continuer à augmenter et qu'il devient urgent que le monde politique reconnaisse la réalité de ce modèle de travail et fasse cesser les discriminations des personnes concernées. Là, j'ai 2 choses à dire : premièrement, comme déjà relevé à l'amendement 410, je ne suis pas certain que le canton puisse faire quelque chose étant donné que la Confédération a la mainmise des lois sur le travail. Les cantons n'ont ainsi pas la compétence d'édicter des prescriptions en matière de protection des travailleurs. Deuxièmement, les syndicats doivent assumer leur fonction et non pas se décharger sur l'Etat pour faire passer en force leurs desideratas. Pour les raisons évoquées, je vous invite, chers collègues, à biffer l'alinéa 2 de cet article, merci pour votre écoute.

*Danke Herr Formaz, das Wort hat Herr Léonard Bender.*

### **Bender Léonard, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Madame, messieurs, contrairement à ce qui a été dit nous aimerions que l'amendement ne soit pas repris en deuxième lecture mais tout de suite comme ça il pourra vraiment être retravaillé en deuxième lecture. Donc ce que nous pensons important, c'est que la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale soit un concept qui ne doive pas s'arrêter aux établissements de l'Etat et des communes.

Nous pensons ici aux hôpitaux, aux EMS, les employés ne comprendraient pas qu'ils ont un système différent s'ils travaillent dans une organisation étatique, paraétatique pardon, qui peuvent être des SA, entre autres, et que leurs collègues de la commune ou de l'Etat aient des conditions différentes. Donc pour que toutes les entreprises, y compris les entreprises dont l'Etat délègue les compétences, soient traitées de la même manière, c'est pour ça que nous demandons d'accepter l'amendement 605.24 d'Appel Citoyen et si celui-ci devait être reformulé en deuxième lecture, nous en serions très heureux. Merci.

*Danke schön für die Wortmeldung, das Wort erteile ich an Frau Madeleine Kuonen-Eggo.*

### **Kuonen-Eggo Madeleine, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Für die Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben fordert Zukunft Wallis mehrheitlich eine verbindlichere Formulierung, die die Unternehmen in die Pflicht nimmt, die Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben umzusetzen. Eine Ermutigung genügt nicht. Von daher hat Zukunft

Wallis den Abänderungsantrag 605.26 eingereicht. Anstelle von Ermutigung setzt er Anreize, damit Unternehmen familienfreundliche Arbeitsbedingungen umsetzen. Von daher wünschen wir uns hier eine strengere verbindliche Formulierung. So fordert auch Travail Suisse von der Politik Teilzeitarbeit als Realität anzuerkennen und die Diskriminierung der Teilzeiterwerbstätigen zu stoppen. Beispielsweise die Lohndiskriminierung, die kurze Elternzeit, Kinderbetreuung als Service Public, einen besseren Schutz der Elternschaft in Hinblick auf die Gleichstellung von Frau und Mann. Danke, wenn Sie unseren Antrag unterstützen.

*Danke Frau Kuonen, das Wort hat Herr Arnaud Dubois.*

### **Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chères et chers collègues, nous ne nous opposons bien évidemment pas à ce que l'Etat prenne des mesures qui favorisent la conciliation de la vie professionnelle et familiale au sein de l'administration. On a déjà parlé dans nos travaux du rôle du devoir d'exemplarité de l'Etat, on pourrait même se réjouir que l'Etat fasse cela. Cependant, nous estimons, au sein du groupe VLR, qu'il n'est pas de rang constitutionnel de régler l'organisation du travail au sein de l'Etat. Donc que nous proposons dans notre majorité, le groupe VLR vous propose de biffer l'alinéa 1 de cet article 605. Merci beaucoup.

*Danke Herr Dubois, ich habe keine weiteren Wortmeldungen, Herr Präsident ?  
Wünschen Sie das Wort ?*

### **Voeffray Jenny, membre de la constituante, PDCVr**

Oui, excusez-moi, je prends la parole au nom de la commission pour la conciliation entre vie professionnelle et familiale. J'ai déjà plusieurs fois pris la parole à ce sujet. Je vous assure que dans les personnes qui travaillent à temps partiel, il n'y a pas uniquement des gens qui sont au chômage, il y a des gens qui ont fait ce choix et qui veulent s'occuper des enfants et je connais énormément de femmes qui travaillent à temps partiel, mais à qui la tâche n'a pas été diminuée.

Donc on leur demande de faire de même job en 4 jours au lieu de 5 ou en 3 jours au lieu de 4. Donc, je trouve que c'est très important qu'on mette dans notre constitution ces incitations, ces encouragements et je trouve aussi très important, la commission s'est positionnée ainsi de prendre l'Etat à tire, l'Etat doit se montrer exemplaire à ce propos. Merci pour votre attention.

*Danke Frau Voeffray.*

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Bevor wir zur Abstimmung kommen, bitte ich Sie die Fenster zu öffnen. Damit wir eine Lüftung vornehmen können.

Danke schön. Wir kommen zur Abstimmung Nummer 1. Da stellen wir den Antrag 605.24 von appel citoyen, welche diesen mit "den Gemeinden" ergänzen wollen und "mit den Einrichtungen für die sie zuständig sind", der Kommissionen gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, Appel Citoyen die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 59 gegen 45 und 2 Enthaltungen stimmen Sie der Kommission zu.

Abstimmung 2: da stellen wir die Kommission dem Antrag von valeurs liberales radicales und der SVPO gegenüber, welche eine Streichung von Alinéa 1 verlangen. Die Kommission hat die grüne Taste, valeurs liberales radicales und SVPO die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 71 gegen 35 und und einer Enthaltung, unterstützten Sie die Kommission.

Abstimmung 3: da setzen wir den Antrag A605.26 von Zukunft Wallis., welche "Anreize" anstelle von "Ermutigung" im Text wünschen, der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, Zukunft Wallis die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 80 gegen 25 und 2 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission

Bei der Abstimmung 4 stellen wir den Antrag der UDCvR, welche eine Streichung von Alinéa 2 wünschen, der Kommission gegenüber. Kommission hat grüne Taste, UDCvR hat die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 88 gegen 19 und 0 Enthaltungen unterstützt den Vorschlag der Kommission.

Wir kommen weiter zu Artikel 606 Elternzeit. Darf ich das Wort der Berichterstatterin erteilen. Frau Corinne Duc-Bonvin Sie haben das Wort.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le président, chères et chers collègues, pour rappel, notre commission a repris pour cet article la formulation de la Constitution vaudoise qui, en 2002 écrivait : en l'absence d'un congé maternité fédéral, l'Etat met en place un dispositif de congé maternité cantonal. C'est ainsi que le canton de Vaud se montrait précurseur du congé maternité, introduit au niveau fédéral en 2005. Revenons à notre congé parental. En discussion depuis presque 20 ans au sein de la Berne fédérale, le congé parental est mis sur la table dans de nombreux cantons. Si le projet est en préparation à Zurich, Bâle, Genève, Vaud, Berne et Jura, le Tessin fait oeuvre de pionnier puisqu'un congé parental a été accepté en janvier de cette année. Les grandes entreprises, comme l'UBS, le Crédit Suisse, Novartis, La Poste, les CFF, la Coop, la Migros, Ikea, attirent aussi des nouveaux employés dans leurs rangs en leur offrant un congé parental. Faut-il le rappeler ? Tous les pays européens font mieux que nous en la matière. Je vous laisse regarder ici la place de la Suisse représentant le cumul des congés maternité, paternité ou parental parmi les pays de l'OCDE, antépénultième. Nous développons massivement des secteurs de notre économie et, en même temps, nous sommes face à une pénurie de personnel qualifié qui est compensée par l'immigration.

Lonza qui engage à tour de bras en annonçant l'ouverture de 1'200 postes en début d'année a besoin de cette main-d'oeuvre européenne. Que dire à ces nouveaux employés ? Soyez patients, la Suisse parmi les pays de l'OCDE, est en queue de peloton en matière de congé dont disposent les mères et les pères à l'arrivée d'un enfant. Seuls les USA et le Mexique sont derrière nous.

Il y a quelques semaines, l'Union suisse des professions libérales publiait un rapport aux conclusions consternantes. Le sous-emploi des femmes en Suisse est un véritable gâchis. Les femmes sont en effet de mieux en mieux formées, mais la société et l'économie tardent à exploiter ce potentiel. Or, beaucoup de femmes aimeraient travailler davantage si les conditions-cadres le permettaient. La cassure avec le monde du travail se produit lors de la fondation d'une famille. Jusqu'à l'âge de 30 ans, le taux d'occupation des hommes et des femmes diffère peu. Un congé parental efficace est l'un des piliers essentiels des conditions-cadres permettant la conciliation de la vie familiale et professionnelle des 2 parents. Venons-en aux coûts. Il serait contrebalancé par une augmentation des revenus fiscaux générée par le maintien des mères dans le monde du travail, ainsi que par une diminution du recours à l'aide sociale en cas de séparation des couples ou au moment de la retraite. D'ailleurs, l'analyse des coûts du congé parental a fait l'objet d'une recherche approfondie en Suisse en 2017 par la Confédération, pardon par la commission fédérale de coordination des questions familiales. Elle arrive aux mêmes conclusions que la Commission parlementaire européenne qui s'est penchée sur la question. Les résultats sont bluffants, même si c'est l'heure de la sieste. L'augmentation d'1% du taux d'emploi des femmes génère suffisamment de recettes fiscales pour financer à 100% un congé parental de 20 semaines.

Aux noms de tous les nouveaux pères, qui demandent à être reconnus dans leur rôle et qui tiennent à occuper auprès de leurs enfants la place qui leur revient, notre commission vous demande donc de voter en faveur d'un congé parental.

Chers collègues, la formation des femmes, de vos filles, de vos petites filles, mérite cette attention particulière. Soit on continue à investir dans leur formation, à l'université, dans les HES,

dans les écoles professionnelles, soit donc on continue à investir en leur offrant ensuite des conditions de travail adaptées au 21e siècle, soit on renonce à tout cet argent inutile pour financer un seul établissement. Je vous le donne en mille, une bonne école ménagère.

*Danke Frau Duc Bonvin und das Wort hat Frau Adeline Crettenand.*

### **Crettenand Adeline, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chères et chers collègues, j'interviens ici pour l'amendement déposé par Monsieur Nicolas Chablais, Mélanie Follonier, Monsieur François Genoud et moi-même. En préambule, je tiens à préciser que nous sommes les 4 complètement en faveur d'un congé parental au niveau fédéral. Nous souhaitons la meilleure conciliation possible entre la vie professionnelle et familiale, nous sommes d'avis que les 2 parents doivent s'impliquer le plus possible dans la vie de leurs enfants et surtout à l'arrivée de nouveaux nés. Toutefois, à l'échelon cantonal, la mise en place d'un congé parental ne nous satisfait absolument pas. La mise en place de cette nouvelle assurance sociale pour le Valais uniquement entraînerait, selon le modèle COF 2018 une hausse de 0,7% de charges salariales si on augmente de 24 semaines le congé maternité actuel, donc on arriverait à un congé parental de 38 semaines au Valais, ce serait plus de 70 millions de francs. En supposant que les coûts soient répartis entre les entreprises et les salariés, cette augmentation de charges salariales ne pénaliserait pas uniquement la population valaisanne. Les entreprises se retrouveraient pénalisées avec des coûts de production plus élevés que les coûts de production des cantons voisins. La compétitivité des entreprises valaisannes s'en retrouverait fortement défavorisée, la production valaisanne diminuerait ainsi que son attractivité. Je tiens tout de même à souligner qu'avec ses allocations familiales, le Valais est le 4e canton le plus généreux. Donc il ne fait pas rien pour les familles à l'heure actuelle. Je tiens à vous rappeler qu'on est quand même la 24e économie cantonale. Ne voyez vous pas un problème ? Mais c'est une autre histoire.

Parlons à présent de la population valaisanne qui verrait son pouvoir d'achat diminuer. Comme vous le savez, il devient de plus en plus difficile de joindre les 2 bouts pour la classe moyenne à l'heure actuelle en particulier. Diminuer encore plus notre pouvoir d'achat entraînerait seulement des difficultés en plus des difficultés pour les ménages valaisans. Est-ce vraiment de rang constitutionnel, est-ce vraiment ici qu'on doit entreprendre un si grand changement ? Des réflexions, notamment sur le nombre de semaines de congé, sur les prestations, qui les payeront, qui en seront les bénéficiaires, qui va les financer, doivent se poser. De plus les actifs valaisans ne semblent pas une base contributive suffisante. En effet, la masse des salaires n'est de loin pas assez large pour financer des prestations substantielles et convaincantes. Un tel système ne peut-être viable qu'à l'échelle fédérale.

Alors, tout simplement oui au congé parental, mais pas ici dans notre constitution, soyons réalistes, ne construisons pas un Valais utopique mais un Valais responsable. Merci de soutenir l'amendement 606.28. Merci de votre attention.

*Danke Frau Crettenand und ich erteile das Wort an Frau Marie Zuchuat.*

### **Zuchuat Marie, membre de la constituante, PDCVr**

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, eh oui comme l'a évoqué la rapporteure de la commission, la Suisse est à la traîne avec le congé parental. Tandis que la moitié des pays de l'OCDE propose un congé parental, la Suisse elle n'en propose toujours aucun, même s'il est vrai, comme ça a été énoncé tout à l'heure, que certains cantons ont lancé certaines initiatives en ce sens. Nous ne sommes donc pas les seuls à envisager cette solution.

Le congé parental a pourtant fait ses preuves à l'étranger et a des effets positifs clairs, tant au niveau de la famille et de l'égalité hommes femmes qu'au niveau de la politique de santé. Il contribue également à compenser la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et permet aux femmes



de travailler davantage, sans pour autant devoir renoncer à leur désir d'enfant. De leur côté, des entreprises subissent moins de fluctuation de leur personnel et voient leur productivité augmenter.

Il est clair que la faiblesse des mesures de soutien aux familles entraîne une perte de main-d'oeuvre qualifiée. En effet, lorsqu'elles ont un enfant, beaucoup de mères réduisent leur taux d'activité, ou renoncent même à toute activité professionnelle.

Plus tard, elles n'arrivent souvent plus à revenir sur le marché du travail ou qu'au prix de conditions difficiles. Pour l'Etat, cela représente non seulement une baisse des recettes fiscales mais aussi une hausse des coûts sociaux. Vous n'êtes pas sans ignorer que le temps partiel et la perte de revenus font qu'à un âge avancé, les femmes n'ont souvent que des revenus modestes qui doivent être compensés par des prestations complémentaires et ont comme conséquence une paupérisation des femmes au moment de la retraite.

Cette situation, qui constitue une charge financière indéniable pour la société, s'avère aussi problématique au regard du principe d'égalité entre femmes et hommes.

Le congé parental peut devenir une vraie solution. Il permet aux parents, et pas uniquement aux femmes, de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Il crée ainsi de meilleures conditions pour une répartition égalitaire de la prise en charge des enfants, des responsabilités familiales, des tâches domestiques et du travail rémunéré. Eh oui, mesdames et messieurs, le modèle classique n'a plus la cote. Incontestablement, ce congé parental est bénéfique tant pour les femmes que pour les hommes à qui il permet de s'investir davantage dès la petite enfance. On relèvera un élément dont on oublie souvent de parler, l'instauration d'un congé parental a un effet bénéfique sur la santé et le bien-être des enfants et des pères et mères. Les recherches menées dans nos pays voisins, tels que la Norvège notamment, en montrent le potentiel. Le congé parental réduit le stress psychologique et la dépression chez les mères et renforce le lien entre les parents et l'enfant. Ces 2 bénéfices contribuent à améliorer la résilience des enfants, renforçant ainsi leur capacité à faire face aux défis futurs de manière saine. Les 14 semaines de congé de maternité et les 2 semaines de congé de paternité ne sont pas remises en cause par le congé parental. Ils poursuivent d'autres objectifs. Les congés de maternité et paternité existant aujourd'hui sont pris autour de la naissance uniquement. Le congé maternité a pour but principal de permettre à la mère de se reposer et de protéger sa santé tandis que le congé de paternité vise à permettre au père de soutenir la famille dans les premiers jours suivants l'accouchement. Ce délai est trop court pour permettre aux parents de s'adapter à leur nouveaux rôles familiaux. Le congé parental va plus loin. Il vise à maintenir la santé de la famille en tant que système, à soulager la famille et à contribuer à la compatibilité de la vie de famille et de la carrière ainsi qu'à une meilleure conciliation des rôles parentaux. Le congé parental n'a donc pas uniquement une influence positive au niveau de la santé, entité de la famille, de la seule entité de la famille pardon, mais a également un impact positif, comme nous l'avons évoqué, sur la productivité économique du marché du travail, en contribuant de manière significative à un taux d'emploi plus élevé des mères.

Pour les PME en particulier, il est important de savoir que le congé parental a une influence positive sur le taux de fluctuation, c'est-à-dire qu'il favorise la fidélité individuelle de l'emploi. Comme explicité par la rapporteure de la commission, certaines grandes entreprises n'ont pas attendu que la législation suisse évolue pour prendre les devants. Nous avons cité Volvo, UBS, Novartis, Ikea, Coop, Migros, La Poste ou les CFF. Il ne faut pas en avoir peur, c'est au contraire un investissement prometteur et une innovation nécessaire pour notre canton. D'un point de vue économique où les craintes et oppositions se situent, une augmentation de seulement 1 % du taux d'emploi des femmes générerait suffisamment de recettes fiscales pour compenser un congé parental intégralement rémunéré d'une durée de 18 à 20 semaines. Ces chiffres ne sont pas fantaisistes, comme vous l'avez entendu tout à l'heure, mais viennent de l'Union Européenne et de la Confédération. Nous devons avoir le courage de faire un vrai pas en avant en instaurant un congé parental digne de ce nom et pas de se contenter de la timide avancée fédérale avec le congé paternité qui complète depuis peu le congé maternité. Le groupe PDCVr soutient largement

cette proposition. La thématique s'inscrit au coeur de nos valeurs et de notre ligne politique. Cette innovation, que nous soutenons pleinement et pour laquelle nous militerons, est un signal fort que nous devons avoir le courage, mes chers collègues, de donner. Je vous remercie pour votre attention.

*Danke Frau Zuchuat, das Wort hat Herr Vincent Luyet.*

### **Luyet Vincent, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Mesdames et messieurs, j'interviens ici pour défendre au nom d'Appel Citoyen, le congé parental. À l'heure actuelle, les conditions-cadres pour concilier vie professionnelle et familiale sont insatisfaisantes et en particulier pour les femmes. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport de la commission fédérale pour les questions familiales.

La rapporteure de la commission a cité l'étude sur l'OCDE. Moi, je vais vous parler de celle de l'UNICEF, rappelez-vous, souvenez-vous, 4 critères, un des critères, c'était la durée du congé paternité, maternité et parental. Sur ce critère, les résultats de cette étude sont sans appel. Notre pays est en avant-dernière position, 40e sur 41. Pourtant, nous sommes fiers des progrès obtenus. Depuis le 1er janvier de cette année, les pères bénéficient désormais d'un congé paternité de 14 jours. C'est bien, c'est beaucoup plus que l'unique jour offert pour la naissance de leurs enfants à la plupart des papas de cette salle. Toutefois, ce progrès reste relatif. Si cette étude de l'UNICEF intégrait dans ses calculs ces 2 semaines supplémentaires, la Suisse dépasserait la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Elle resterait par contre derrière un pays comme la Turquie en pointant à la 37e place, je répète à la 37e place. En Suisse, le congé maternité est de 14 semaines et le congé paternité de 2 semaines. Certains et certaines trouvent que c'est suffisant. Savez-vous quelle est la durée moyenne du congé maternité et paternité des 38 pays de l'OCDE ?

Elle est de 54 semaines. Je répète 54 semaines, la durée moyenne, largement 3 fois plus qu'en Suisse. Selon la commission fédérale pour les questions familiales, les avantages d'un congé parental sont nombreux et sont surtout très bien documentés. On peut citer dans l'ordre, l'amélioration de la santé de l'enfant et de la maman, la stimulation du développement de l'enfant, le renforcement de la relation père enfant, une attractivité renforcée pour les entreprises, un effet positif sur la productivité, sur l'ambiance de travail et sur les fluctuations des effectifs, de meilleures conditions pour les familles et, par conséquent, une augmentation du désir d'enfant. Finalement, le congé parental promeut l'égalité entre hommes et femmes. Il amène une meilleure répartition des tâches dès l'arrivée de l'enfant. Alors, oui, il y a beaucoup d'avantages à la mise en place du congé parental et oui cela a un coût estimé entre 1,1 et 1,4 milliards de francs par année. On vous l'a déjà dit 2 fois, je vais encore vous le répéter, ces coûts pourraient être largement est entièrement compensés par l'augmentation uniquement d'1 % du taux d'occupation des femmes. Financer le congé parental est donc possible. La commission fédérale pour les questions familiales a calculé une augmentation d'1 % comme déjà mentionné. Partout où le congé parental a été mis en place, le succès est au rendez-vous. Aucun pays n'est revenu en arrière, aucun pays ne l'a supprimé.

Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour parvenir à plus d'égalité entre hommes et femmes. Une réflexion me frappe toujours. Pourquoi un homme qui travaille à 80% pour s'occuper un jour par semaine de ses enfants est-il perçu comme un super papa ? Pourquoi une femme qui ne s'occupe qu'un jour par semaine de ses enfants est-elle perçue comme une mère démissionnaire ? Avançons sur cette question, allons de l'avant, donnons un signe fort et positif à toutes les familles valaisannes. Pour toutes ces raisons, merci de soutenir le congé parental. Merci de votre attention.

*Danke Herr Luyet, ich erteile das Wort an Herrn Arnaud Dubois.*

### **Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chères et chers collègues, vous l'avez sans doute compris en entendant ma collègue Adeline Crettenand tout à l'heure défendre son amendement, l'amendement de quelques membres de notre groupe. Le groupe VLR est sur cette question partagé.

Cependant, dans sa majorité, il soutient la version proposée par la commission et le principe du congé parental cantonal. Je vais pas refaire tous les arguments mais peut-être quand même quelques-uns puisque j'en ai préparés, alors qu'on parle régulièrement d'égalité entre les sexes dans nos travaux, cet article nous donne l'occasion de faire un pas concret en faveur de l'égalité. En effet, l'instauration d'un congé parental diminuerait fortement le désavantage compétitif qui est subi par les femmes, ça a été dit à l'embauche, en raison d'une future possible maternité, désavantage qui perdure ensuite tout au long de leur carrière.

Alors, en effet, et ça a été dit par Madame Crettenand, la meilleure solution serait certainement un congé parental au niveau fédéral, mais il n'en existe pas aujourd'hui. Ce matin nous n'avons pas eu peur après de longs débats, dans le respect de la volonté populaire, de faire cavalier seul au niveau des grands prédateurs. N'ayons pas peur cet après-midi de faire de même en ce qui concerne l'arrivée dans les familles de plus petits prédateurs, pour faire un pas concret vers plus d'égalité. Le groupe VLR, dans sa majorité, soutiendra donc la proposition de la commission. Merci beaucoup.

*Danke Herr Dubois, ich erteile das Wort an Herrn Romano Amacker.*

### **Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Werter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, es wurde gesagt, die Schweiz hat einen 14-wöchigen Urlaub für Mütter und seit dem 1. Juli 2021 auch einen zweiwöchigen Urlaub für Väter. Bei der Abstimmung im vergangenen Herbst für diesen zweiwöchigen Vaterschaftsurlaub stimmte das Oberwallis mit Nein. Das Oberwallis stimmt dagegen gegen einen zweiwöchigen Vaterschaftsurlaub. Dieser zweiwöchige Vaterschaftsurlaub das war eine vergleichsweise gemässigte Vorlage. Denken Sie dann wirklich, dass das Oberwallis einer kantonalen Elternzeit zustimmen würde? Ich denke, dies muss sich der Verfassungsrat auch bewusst sein. Wir können nicht Politik machen, fernab der politischen Realitäten. Wenn 56% der Oberwalliserinnen und Oberwalliser Nein sagen zu einem zweiwöchigen Vaterschaftsurlaub, dann können wir nicht einfach kommen und eine kantonale Elternzeit einführen. Doch genau das will die Kommission, sie will in die Kantonsverfassung schreiben, dass der Kanton, solange dass keine eidgenössische Elternzeit existiert, eine kantonale Elternzeit einrichtet. Was ist damit gemeint? Wie viele Wochen sollen es dann sein? 20 Wochen, 40 Wochen, 1 Jahr, 2 Jahre. Eine solche Vorlage ist aus Sicht der SVP Oberwallis weder notwendig noch ist sie finanzpolitisch verantwortbar. Wer übernimmt diese Kosten. Der Kommissionssprecher sprach, der Staat übernehme diese Kosten oder sind es dann eben nicht die Arbeitgeber mit den Lohnbeiträgen, welche diese kantonale Elternzeit finanzieren müssen. Ich bin überzeugt, dies ist ein Alleingang, welche dem Wirtschaftsstandort Wallis schadet. Er schwächt einmal mehr unsere Wettbewerbsfähigkeit. Es ist ein weiterer Eingriff in einen liberalen Arbeitsmarkt. Eine kantonale Elternzeit würde die Unternehmen vor grosse Herausforderungen stellen und die Position unseres Kantons im interkantonalen Vergleich weiter schwächen. Aus diesem Grund appelliere ich an Sie, seien Sie sich der politischen Realität bewusst. Auch ausserhalb dieses Saales wird Politik betrieben, bei Volksabstimmungen wo sich 56% der Oberwalliserinnen und Oberwalliser gegen einen zweiwöchigen Vaterschaftsurlaub ausgesprochen haben und in Berücksichtigung dieses Aspekts bitte Sie hier Nein sagen zu diesem kantonalen Alleingang. Besten Dank.

*Danke Herr Amacker, ich erteile das Wort an Frau Fabienne Murmann.*

### **Murmann Fabienne, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Werter Herr Präsident, wertees Kollegium, werte Kolleginnen und Kollegen, vorab muss ich festhalten, die CVPO ist nicht generell gegen eine Elternzeit. Dass allerdings gerade das Wallis nach dem Kanton Tessin, der eine Elternzeit von 2 Wochen einführte, hier eine Vorreiterrolle übernehmen und eine Elternzeit auf kantonaler Ebene einführen will, ist für uns nicht nachvollziehbar. Aus unserer Sicht bedarf es einer gesamtschweizerischen Lösung. Wie bitte sollen und wollen wir diese kantonale Elternzeit finanzieren und rechtfertigen, zumal nicht feststeht und im Detail geklärt wurde, zumindest habe ich bis jetzt keine Zahlen in Tabellenform oder ähnliches gesehen, wie hoch die entsprechenden Kosten für den Kanton Wallis sein würden. Als mittlerweile ressourcenschwächster Kanton wurde und wird der Kanton Wallis von den ressourcenstärkeren Kantonen vom Bund in erheblicher Weise mitfinanziert. Wie wollen wir diese kantonale Elternzeit rechtfertigen. Besten Dank.

*Danke Frau Murmann, ich erteile das Wort an Frau Ida Häfliger.*

### **Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Ich bin jetzt sehr erstaunt. Wir messen mit zwei Massen. Heute morgen, als es um die Diskussion um Artikel 506a ging, haben Sie mit 62 zu 34 Stimmen für eine kantonale Lösung abgestimmt, obwohl, dass der Bund das ja ablehnt und jetzt gilt plötzlich das Umgekehrte. Das verstehe ich nicht. Hat der Artikel über die Grossraubtiere hat der mehr Rechte als der Artikel über eine Elternzeit. Besonders wenn man sieht, dass bei der Vernehmlassung 65,3% der Walliserbevölkerung für eine Elternzeit gesprochen hat. Also ich bitte Sie, da sind wir nicht glaubwürdig, wenn wir mit unterschiedlichen Ellen messen. Danke.

*Danke Frau Häfliger, ich erteile das Wort an Herrn Damien Fumeaux.*

### **Fumeaux Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, chers collègues, quelle ne fut ma surprise quand j'ai appris que mon groupe m'avait désigné pour défendre notre amendement demandant de biffer cet article alors que j'étais le seul membre en faveur de cet article. Mais, comme l'a dit mon estimé collègue lors d'une de nos précédentes sessions, Monsieur Philippe Bender, j'ai changé d'avis.

Et pourquoi ai-je changé d'avis ? Eh bien c'est très simple, c'est le discours de la rapporteure de la commission pour qui le congé parental n'est que une offre d'immigration. En gros, pour elle, le congé parentale c'est quoi ? c'est on offre un congé parental pour que les gens de l'étranger viennent bosser chez nous, mais non, ce n'est pas ça le congé parental, chères et chers collègues, le congé parental c'est en premier lieu un instrument visant à favoriser les jeunes parents pour qu'ils puissent profiter des premiers mois de leurs enfants. Et ceci, ce n'est pas une mesure cantonale, ça doit être une mesure fédérale. Pourquoi une mesure fédérale ? Les préopinants l'ont très bien dit, le Valais est un bénéficiaire de la péréquation financière. Or, combien coûterait ce fameux congé parental ? Beaucoup. En conclusion, afin de ne pas faire fuir nos entreprises de notre beau canton, nous vous prions d'accepter l'amendement demandant de biffer le congé parental et je vous remercie de votre attention. Merci.

*Danke Herr Fumeaux und ich erteile das Wort an Frau Janine Rey-Siggen.*

### **Rey-Siggen Janine, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le président, chères et chers collègues, je présente ici la position du Parti socialiste et de la Gauche citoyenne sur le congé parental. En 2003, j'ai eu la chance de visiter les pays scandinaves avec ma famille. En nous promenant dans les parcs de ces villes, nous avons été interpellés par la vision de groupes d'hommes seuls qui s'occupaient de jeunes enfants en jouant, en les nourrissant, en leur donnant tous les soins nécessaires à la vie. Ces pères

échangeaient beaucoup entre eux, ça riait, ça grondait, c'était la première fois que je voyais un groupe d'hommes dans une fraternité qui n'était liée ni au sport, ni à la politique, n'y a d'autres activités typiquement masculines. C'est à ce moment-là que je me suis dit, il faut absolument que tous les hommes, et je pensais alors particulièrement à mes fils, puissent vivre leur rôle de père depuis la toute petite enfance. Nul ne peut aujourd'hui ignorer l'importance des liens noués dans les premières années de la vie. Ces pères scandinaves profitaient simplement de leur congé parental. Je pourrais convoquer ici les conclusions de nombreuses études qui montrent l'importance économique du congé parental, l'importance de ne pas interrompre la carrière des femmes dans leur vie professionnelle, l'importance de moins de temps partiels péjorants pour les femmes, ce temps partiel qui est la porte ouverte à la paupérisation en cas de divorce et à une précarisation des femmes à la retraite, l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes qui font baisser les inégalités salariales et conduit à moins de discrimination basée sur le statut familial. Je pourrais une fois encore, une fois de plus, invoquer toutes ces recherches qui prouvent que le bienfait de ces principes est aussi bien économique que sociétal et politique, mais je ne le ferai pas. Aujourd'hui, j'ai simplement envie de vous dire, messieurs, offrez-vous ce cadeau et vous toutes et tous offrez à vos fils et à vos petit-fils, la chance de passer du temps auprès des tous petits en soutenant le congé parental partagé équitablement entre les parents. Je dis équitablement, il n'est pas nécessaire dans le partage parfait. Ce qui est essentiel, c'est de donner la possibilité aux couples de trouver la meilleure solution pour leur équilibre familial, ce qui est primordial, c'est d'offrir à ces jeunes couples une opportunité de répartir les tâches liées à la venue de l'enfant, de façon que chacun et chacune y participe.

Lorsque ce congé parental sera bien en place dans notre société, la notion d'égalité face au partage des tâches dans le ménage, dans la vie professionnelle, tout cela sera résolu par cette expérience du couple qui aura effectué tour à tour l'ensemble des tâches nécessaires à l'accompagnement et à l'éducation des enfants mais aussi à la prise en main de la charge mentale de la famille.

La mise en place d'un congé parental amènera les entreprises à prendre conscience de la nécessité de faire une place à la famille dans la vie de leurs employés et de leurs employées. La même étude, déjà citée par la rapporteure, dit encore 2 choses essentielles, les femmes qui optent pour le temps partiel invoquent des raisons familiales, tandis que les hommes avancent un besoin de loisirs et de détente. Elle dit aussi, il faut agir rapidement pour éviter une pénurie de main-d'oeuvre, surtout qualifiée, à l'horizon 2030, lorsque la génération des babies boomers, et j'en fait partie, aura pris sa retraite.

Les femmes sont une force de travail pour ce pays mais si, et seulement si tout est mis en oeuvre pour appliquer le concept de l'égalité. Je vous recommande donc de soutenir la mise en place d'un congé parental cantonal, en attendant que la Confédération le fasse. Soyez novateurs, soyons novatrices.

*Danke Frau Rey-Siggen, ich erteile das Wort an Herrn Romano Amacker mit einer reduzierten Zeit.*

### **Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Werter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, gerne antworte ich meiner Kollegin Ida Häfliger. Als gewählte Volksvertreter ist es unsere Aufgabe, die Ansichten der Bevölkerung zu repräsentieren und in dieses Verfassungsprojekt einzubringen. Wenn sich eine Mehrheit der Walliserbevölkerung aber auch 80% der Oberwalliserinnen und Oberwalliser, alle Oberwalliser Gemeinden dafür aussprechen für einen Kanton Wallis ohne Grossraubtiere, dann ist es Ausdruck des demokratischen Respekts, dass man diese Bestimmung dann eben auch in der neuen Verfassung aufnimmt. Hingegen bei der kantonalen Elternzeit haben wir die Situation, dass im vergangenen Herbst 56% der Oberwalliserinnen und Oberwalliser Nein sagten zu einer Kompromissvorlage. Sie sagten Nein zu einem zweiwöchigen Vaterschaftsurlaub und dies sollte man sich einfach auch bewusst sein, wenn man jetzt eine kantonale Elternzeit, was eine massive

Erweiterung wäre, befürwortet. Dies muss man sich einfach bewusst sein, das ist kein Widerspruch. Wir müssen die politischen Gegebenheiten berücksichtigen und gemeinsam eben uns auch bewusst sein, dass wir dieses Projekt am Schluss vor der Bevölkerung verteidigen und repräsentieren müssen. Aus diesem Grund bitte ich Sie hier, dass Sie auf diese kantonale Elternzeit verzichten. Seien wir uns bewusst, die Gegebenheiten sind eben so wie sie sind. Das Oberwallis wollte keinen zweiwöchigen Vaterschaftsurlaub. Danke.

*Danke Herr Amacker, ich erteile das Wort an Herrn Lukas Kalbermatten.*

### **Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Werter Präsident, werte Anwesende, ich komme nicht darum herum, mich heute Abend als sehr sehr schlechter Vater zu fühlen. Als Hotelier, meine Frau hat 3 Wochen nach der Geburt des ersten Kindes wieder gearbeitet. Ich habe auch mit meinem Kind gespielt, sehr viel gespielt, ich habe fast jede Mahlzeit mit meinem Kind zusammen gegessen, ich bin vielleicht nicht so viel mit ihm auf dem Spielplatz gewesen. Soviel zur meinem Gefühl, jetzt zur Realpolitik. Wunderbare Listen der OECD bitte bringen Sie die gleichen Listen : Einkommen pro Person in ganz Europa, Volksgesundheit, Alter, wie Alt werden die Menschen in den Ländern, Bruttoinlandprodukt pro Kopf u.s.w. Staatsverschuldung pro Kopf....Da ist die Schweiz an einer anderen Stelle, man muss das als Ganzes sehen.

Realpolitik zum Zweiten, wenn wir eine Elternzeit einführen nur im Wallis, 3 Monate für die Frauen die 14 Wochen bleiben bestehen wir haben also nur Spielraum mit der Elternzeit des Vaters, wo jetzt 2 Wochen sind, an der Elternzeit der Frau ändern wir nichts. Die Argumente: die Frau muss besser integriert werden, diese Pause, dass sie kürzer kommen, dass sie besser wieder... schneller in den Arbeitsmarkt kommen, die funktionieren nicht, solange wir nur eine kantonale Elternzeit haben. Wir haben einen Landesgesamtarbeitsvertrag da ist ganz klar drin wie lang die Frauen... wie lange die Frauen Mutterschaftsurlaub haben. Das können wir nicht einfach jetzt ändern. Also haben wir bei der Elternzeit nur Spielraum bei den Männern. Und dann.... mitten in der Saison meine beiden Portugiesen, die bei mir arbeiten, beide Elternzeit haben, dann habe ich ein Riesenproblem. Das sind dann die real-politischen Sachen. Also ich bitte Sie wirklich real-politisch ist das nicht durchzuführen. Wir haben Firmen die im Wallis und in der Aussenschweiz tätig sind. Die Leute haben wir vielleicht einen Arbeitsvertrag von einem Arbeitgeber in Zürich, wenn die hier wohnen dann gilt das nicht für sie. Ich weiss das aus unsern Landesgesamtarbeitsverträgen, u.s.w. Ich bin dafür, ich habe nichts gegen eine nationale Elternzeit, dann kann man diese ganzen Probleme National lösen. Aber nur für uns im Wallis, es würde in einer Katastrophe enden. Und vorallem, den Frauen würde es gar nicht soviel bringen, wie heute hier gesprochen wird, den Männern vielleicht ja, aber den Frauen bringt es nichts, solange wir nicht eine nationale Elternzeit haben. Dankeschön.

*Danke Herrn Kalbermatten ich erteile das Wort an Herrn Christian Escher.*

### **Escher Christian, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Ja, werter Herr Präsident, werte Damen und Herren, ich hatte ein wahnsinnig guter Rede vorbereitet, warum wir die Elternzeit unterstützen wollen? Nun ja, jetzt wird es ganz schwierig nach meiner Kollegin Ida Häfliger und ihren flammenden Worten noch ihre Aufmerksamkeit zu erhalten. Gleichwohl ist es mir als Familienvater und Betriebsökonom wichtig selbst Stellung zu beziehen. Ich bin klar für eine Elternzeit, auch wenn dies auf eidgenössischer Ebene noch nicht eingeführt ist. Es gibt genügend Studien, und wir haben viele Resultate bereits gehört, warum eine Elternzeit nicht einfach nur gut ist für die Familie, sondern auch für die Wirtschaft.

In meinen Augen führt es nicht zu einem Wettbewerbsnachteil, sondern, wenn ich den Studien glaube, zu einem Wettbewerbsvorteil. Man weiss aus in verschiedenen Studien, eine Elternzeit erhöht die Produktivität, erhöht die Arbeitsmoral, der Umsatz der Unternehmungen steigt, es verringert die teuren Kosten von Mitarbeiter Fluktuationen, es sorgt für mehr

Arbeitskräfte, höheren Steuereinnahmen, stärkt das gesellschaftliche Wohl, und nicht zuletzt auch den Kinderwunsch um ganze 13%. Was wir, insbesondere im Oberwallis, im Hinblick auf verschiedene andere Abstimmungen, die wir hier im Verfassungsrat getätigt haben, gar nicht so schlecht wäre und schlussendlich, und nicht abschliessend, eine Elternzeit ermöglicht mehr Frauen im Erwerbsleben zu bleiben, was ja dringend nötig wäre. Sie sehen die Resultate der verschiedenen Studien entkräften die wirtschaftlich ökonomischen Ängste und auch die Portugiesen meines Wissens auch in Portugal dauert eine Schwangerschaft 9 Monate also habe ich ja mindestens 6 Monate Zeit als Arbeitgeber mich vorzubereiten. Nur so nebenbei. Also aus diesen Gründen bin ich der Meinung und auch die Fraktion: man darf das unterstützen, auch wenn es national noch keine einheitliche Regelung gibt. Danke.

*Danke Herr Escher. Die Wortmeldungen sind abgeschlossen. Herr Präsident wünschen Sie noch das Wort? Das ist nicht der Fall, nun habe ich noch 2 Wortmeldungen erhalten. Herr Formaz sie haben das Wort.*

### **Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, chers collègues, je pense que ce n'est pas l'Etat qui fait les enfants mais bel et bien les femmes et les hommes. Quand un couple décide d'avoir un enfant, cette décision doit être réfléchie et non pas parce que l'Etat finance la garde ou le congé parental. Quelle catégorie de personnes va faire les frais de cet article ? Les couples à revenus moyens. Pour ces personnes, le choix est vite fait. La personne qui gagne le plus travaille et le conjoint diminue ou arrête son activité pour s'occuper de leur enfant. Voulons-nous pénaliser les couples à faibles revenus en faveur des personnes aisées ? Pour ma part, la réponse est claire, c'est non. Alors, je vous demande de réfléchir avant de prendre des décisions qui pénalisent toujours la même catégorie de personnes, la classe ouvrière. Merci de votre écoute.

*Danke Herr Formaz, und zum Schluss erteile ich das Wort an Frau Jenny Voeffray, welche für die Kommission spricht.*

### **Voeffray Jenny, membre de la constituante, PDCVr**

Monsieur le président, chères et chers collègues, je prends la parole ici au nom de la commission 6. Je suis très heureuse de tout ce que j'ai entendu comme paroles aujourd'hui, je vais pas revenir sur les avantages du congé parental, ils ont été bien expliqués. J'insisterai encore sur le fait que ce congé parental, c'est prouvé avec le recul partout, que ce soit dans les entreprises ou dans les pays, qu'il a des avantages économiques, pas rien que sur les familles, pour les entreprises et pour l'Etat. Sans cela, pourquoi toutes les entreprises ne seraient-elles pas revenues en arrière si vraiment ça leur coûtait ? Donc, en fait, la question c'est pas de savoir qu'est-ce ça va nous coûter, ça va nous rapporter quelque chose, ça va rapporter à l'Etat, ça va apporter aux entreprises et c'est pas une supposition, il y a des études qui sont prouvées, ils ont mis même jusqu'à 8% de retour sur investissement sur des études qui ont été faites en Suisse, en Allemagne, sur des entreprises et des PME, donc par que des toutes grandes entreprises.

J'aimerais revenir aussi sur le fait qu'on dise que le Haut-Valais a voté contre le congé paternité, ben forcément puisqu'en 2 semaines avec un congé paternité, à ce moment-là, vous n'avez pas la possibilité de voir tous ces avantages économiques puisque c'est le congé parental dans son ensemble avec la longueur qui fait qu'il y a un vrai avantage. Un congé paternel de 2 semaines n'amène pas tous ces avantages qui ont été décrits et qui sont décrits dans tous les pays qui l'ont mis en place.

C'est peut-être pour cela que le Haut-Valais a voté non puisqu'il n'a pas vu ce côté-là. Il y a une augmentation aussi pour le Haut-Valais, très importante, c'est la compétitivité, un canton plus fort, des entreprises plus fortes puisque le congé parental, et c'est prouvé aussi, permet d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée, et on sait bien que dans le Haut-Valais, on a besoin de cette

main-d'oeuvre qualifiée et c'est justement un congé parental qui permet d'amener une main-d'oeuvre qualifiée.

Donc, c'est un canton plus fort. Pour ce qui concerne la compétitivité par rapport aux autres cantons, je pense que ça a pas lieu d'être autrement, on aurait plein de Tessinois qui viendraient ici, puisque le Tessin a mis en place ce congé parental, il ne me semble pas avoir vu un afflux de personnes du Tessin venir ici fuir ou l'entreprise tessinoise fuir le Tessin.

Dire que le congé parental est trop cher, je vais insister encore, non c'est pas trop cher puisqu'on a le retour sur investissement dans tous les domaines. Donc ce n'est pas trop cher. Donc la question, on peut pas dire on veut pas un congé parental parce qu'il est trop cher. Et si on regarde les autres pays, puisqu'on aime bien regarder les autres pays, et dire qu'à côté c'est jamais bien et c'est toujours différent, et on n'a pas le même salaire, on n'a pas etc, on n'a pas la même chose. Alors, on peut dire en France, bien sûr ils n'ont pas le même système, ils travaillent 35 heures par semaine, ils sont tout le temps en grève etc, on peut pas comparer. Après on va dans les pays du nord, à chaque fois on dit dans les pays du nord, oui, mais bon là-haut ils ont des impôts très très élevés, c'est pas du tout notre modèle, donc c'est facile à dire ça va pas, ça va pas. Mais quand même, en Allemagne, l'Allemagne elle est pas réputée être pas performante au niveau des entreprises, en Allemagne, ils ont quand même 60 semaines de congé parental, non pas juste 4 ou 5, ils ont 60 semaines de congé parental. Oui, on dira à nouveau que l'Allemagne, c'est grand etc, . Allons à côté un petit pays comme l'Autriche, l'Autriche est-ce qu'on peut dire c'est un peu comparable à la Suisse ? Il me semble. L'Autriche combien ? Tiens 60 semaines aussi, comme c'est bizarre. Mais pourquoi tous ces pays, toutes ces entreprises, elles ont pris ce congé parental, elles sont jamais revenues en arrière ? Est-ce que vraiment elles se sont super surendettées avec ça ? Non, ils ont vu que les avantages, il ont vu que des avantages.

Maintenant, au niveau de la constitution, est-ce que c'est de rang constitutionnel ? Evidemment, en plus la constitution, on est là pour établir des principes. On met en place, la commission, on a décidé de mettre un principe de congé parental. On a volontairement mis ni une durée, ni comment le financer, ni comment le répartir. Dans tous les modèles européens, il y a vraiment différentes façon de le faire et il y a une multitude de modèles que le Grand Conseil, en qui va toute notre confiance, sera capable de choisir au mieux. On peut varier le taux de rémunération, c'est pas forcément 80%, c'est par forcément 100, ça peut être 50, 60, on peut varier la durée, on peut varier la répartition entre pères et mères, on peut varier le délai dans lequel il est possible de profiter de ce congé avant la naissance, y compris. C'est pour ça que le fait qu'on ait fait qu'un principe rentre, est tout à fait d'ordre constitutionnel.

Finalement ce que je vais finir enfin, notre canton ne peut-il pas offrir aux familles valaisannes cette opportunité de concilier encore une fois vie professionnelle et familiale, offrir aux entreprises de conserver du personnel qualifié par des conditions favorables aux parents ? La réponse est oui et si on veut, on peut. Et c'est bel et bien un principe adopté dans d'autres constitutions, la loi réglera les détails, cessons de ne voir l'aspect du congé parental que sur le coût supplémentaire, voyons plus loin, plus intelligemment, plus logiquement, comme toutes ces entreprises qui y ont trouvé leur compte. Donc, pour toutes ces raisons, merci de soutenir notre article.

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Danke Frau Voeffray. Nach den intensiven Wortmeldungen kommt es jetzt zu einer einfachen Abstimmung. Die Gruppen CVPO, UDCvR, SVPO mit den Abgeordneten Crettaz Adeline, ... Follonier, und Genoud verlangen die Streichung dieses Artikels. Die Kommission hat die grüne Taste, die Gruppen, die die Streichung verlangen, die rote Taste die Abstimmung läuft.

Mit 68 gegen 35 und 4 Enthaltungen unterstützten Sie die Kommission mit der Elternzeit. Wir kommen nun zu Artikel 607 generationenübergreifende Politik. Die Berichterstatterin will sich nicht zu diesem Thema melden. Gibt es Wortmeldungen zum Artikel 607? Ja. Der Präsident wird



sich dann melden. Gibt es andere Wortmeldungen? Wenn das nicht der Fall ist, erteile ich das Wort an Herrn Damien Raboud.

**Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Merci monsieur le président, je ne veux pas prendre la parole pour prendre la parole mais c'est quand même un peu ça vu qu'il n'y a pas d'intervention. Je trouve néanmoins un petit peu dommage, pourquoi, parce que ça me paraît être une thématique importante. Et aujourd'hui, comme demain. Donc pour les amendements du SVPO, je dois dire qu'ils m'attristent un petit peu, mais je mettrai ça sur le compte de leur non-représentation dans la commission, auquel cas, ils auraient peut-être eu une autre approche et sensibilité.

Comment ne pas voir dans les grands défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain l'importance de la question intergénérationnelle ?

Quand [...] de crispation sur ces questions se font ressentir aujourd'hui déjà et demain plus encore dans un monde qui ne cesse de s'accélérer. Afin d'illustrer le propos, lors de la votation sur la loi Covid, il y a une dizaine de jours, pendant que 56% des moins de 35 ans refusaient la loi proposée, 78% des plus de 65 ans l'acceptaient, c'est de 34% d'écart, de grands écarts même. Voilà un exemple parmi un nombre considérable d'autres. Oui entre une jeunesse qui en veut considérablement à ses aînés pour des raisons plus que discutables et abuse du ok Boomer à chaque fois que sa fougue remplace sa réflexion, malheureusement trop souvent selon moi, et des aînés qui ne comprennent pas ou plus les technologies, le walkisme, la cancel culture qui gagnent une partie de la jeunesse et les mentalités de celle-ci, il y a, selon nous, beaucoup à faire pour que la scission ne soit pas trop grande et définitive entre jeunes et aînés. Et dans ce domaine, l'Etat a son mot à dire et son rôle à jouer. Nous devrions mener des politiques publiques qui ne choisissent pas entre âgisme et jeunisme en ménageant la chèvre et le chou en quelque sorte. Car, à la fin, les intérêts sont certes différents entre jeunes et vieux, mais bâtir des fonds nous semble essentiel pour la bonne marche et l'harmonie de notre société. Je vous invite donc à suivre la commission et refuser les 2 amendements proposés. Merci de votre attention.

**Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Danke Herr Raboud. Und wir kommen zu den Abstimmungen. Herr Gerhard Schmid hat seinen Antrag 607.29 zurückgezogen. Das ist richtig so?

Dann kommen wir zur Abstimmung 2: die SVPO verlangt die Streichung von Abschnitt 1. Die Kommission hat die grüne Taste, die SVP die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 92 zu 7 und 0 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission.

Wir kommen zur Abstimmung 3: die SVPO verlangt die Streichung von Abschnitt 2. 607.31 hat die rote Taste, die Kommission hat die grüne Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 93 gegen 7 und keiner Enthaltung unterstützen Sie die Kommission. Wir machen nun eine Pause eine Viertelstunde bis 16:20 und bitte Sie wieder pünktlich hier im Saal zu sein.

**Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Geschätzte Damen und Herren, ich bitte Sie, wieder Platz zu nehmen. Wir fahren weiter mit der Behandlung von Artikel 608, dies ist im Thema Gesundheit Grundsätze Artikel 608 und die Berichterstatterin Frau Corinne Duc-Bonvin hat das Wort.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Merci monsieur le président, chers collègues. La santé, un bien précieux qui déchaîne les passions vu la quantité d'amendements déposés. Revenons tout d'abord à la définition de la santé. Mentale, psychique, psychique ou mentale, il y a bien de quoi en perdre la tête. En effet,

en automne 2020, la commission a été remise à l'ordre par cette assemblée car elle parlait de santé psychique. Nous avons corrigé notre texte d'après la définition de l'OMS qui parle d'un état de bien-être physique, mental et social, auquel a été rajouté depuis la charte de Bangkok la dimension spirituelle. La santé mentale, je cite l'OMS, est l'aptitude du psychique, du psychisme, à fonctionner de façon harmonieuse et à faire face aux situations difficiles en étant capable de retrouver son équilibre. La santé mentale peut être altérée par des troubles psychiques tels que la dépression, les troubles anxieux ou autres troubles. Forte de cette ultime définition de la santé mentale et non psychique, la commission vous prie donc de refuser l'amendement VLR 608.35. Cette question a d'ailleurs été traitée par Madame Pouget-Zufferey durant la lecture de la commission 4. Cette assemblée a d'ailleurs voté le terme psychique de 25 novembre dernier.

La spiritualité dans les soins a été largement expliquée dans nos différents rapports de commission. Revenons ici sur l'essentiel. La spiritualité est bien la quête de sens, l'affirmation des valeurs et des croyances de chacun, à ne pas confondre avec la religion. Pouvoir exprimer ses valeurs permet d'orienter la prise en charge médicale, de renoncer à certains traitements, de choisir sa fin de vie. Dans une approche médicale scientifique, où le dieu médecine ne laisse souvent plus aucune place aux patients, il est essentiel de prendre en compte toutes ces dimensions de la personne humaine.

Enfin, en luttant contre les inégalités sociales de la santé, la commission promeut l'équité en santé, qui signifie que toutes les personnes de tous les groupes sociaux ont les mêmes possibilités d'atteindre un état de santé optimal sans être défavorisés en raison de leur condition sociale, économique, environnementale ou culturelle. Nous pensons ici notamment à l'accès pour tous en Valais à une médecine de premier recours. Merci de votre attention.

*Danke Frau Berichtersterterin, das Wort hat Herr Pierre Schertenleib.*

**Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le président, chères et chers collègues, je m'exprime ici au nom du groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne au sujet de cet article 608 et des amendements 608.38 et 608.40 que nous avons déposés.

L'Etat contribue à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé physique, mentale et spirituelle. Tel est l'énoncé de l'alinéa 1 de cet article 608. De nombreux amendements liés à cet alinéa souhaitent troquer mentale par santé psychique, ou faire disparaître la dimension spirituelle. Pour ce qui est des aspects mentale versus psychique, je crois que tout a été dit et bien dit par la rapporteure. Je n'y reviendrai donc pas. Et concernant la dimension spirituelle, celle-ci est maintenant communément intégrée au modèle classique de santé. Une littérature scientifique croissante indique que la dimension spirituelle peut avoir un impact sur l'évolution d'une maladie et de son vécu, non seulement dans les soins palliatifs mais aussi dans des situations liées à des douleurs chroniques ou de prévention cardiovasculaire par exemple. C'est vrai que quand on parle de spiritualité, il y a souvent un certain malaise, car elle est souvent associée à la seule religion, surtout si celle-ci est utilisée à dessein politique. Ou cela peut-être ressenti comme une intrusion dans la sphère privée, ou bien serait-ce dû à l'usage extrêmement parcimonieux qui est fait de la spiritualité dans notre société où la réalisation de soi passe par la consommation ? Mais la spiritualité peut être définie laïquement, comme quête de sens, c'est-à-dire que le sentiment que les aspects physiques et intellectuels de l'être, même satisfait, ne suffisent pas nécessairement à réprimer un besoin autre qui peut s'exprimer par des questionnements dits métaphysiques, celui du sens de la vie, de son travail, de ce que l'on aspire à la fois à être et à faire, de ces inquiétudes, de ces questions sur l'après. Mais cela n'a donc rien à voir avec la seule religion ou la seule philosophie.

L'autre dimension de la spiritualité serait le sentiment de sentir la reliance à quelque chose qui nous dépasse, que ce quelque chose soit d'autres êtres humains ou la nature au sens large. Ainsi, la spiritualité a toute sa place dans cet article 608, même s'il est plus difficile de se

prononcer sur la notion de santé spirituelle. Pourrait-elle se comprendre par le fait qu'une personne ait abordé clairement les questions de quête de sens et puisse en discuter sereinement. Pour notre groupe, nous préférons la formulation proposée dans notre amendement, de la prise en compte de la dimension spirituelle.

Nous proposons également un complément à l'alinéa 2, amendement 608.40 disant que l'Etat maintient et développe un service public de santé.

À l'heure de la privatisation de nombreux secteurs d'activité jusque là publics, il nous apparaît important que la constitution évoque le secteur public de santé, activité régaliennne par excellence de l'Etat, au même titre que l'éducation par exemple. Les citoyennes et citoyens valaisans méritent un service public de santé performant, bien ancré institutionnellement. Merci de réparer ce que nous pensons être un oubli dans l'énoncé de cet article. Je vous remercie.

*Danke Herr Scherbenleib, das Wort hat Herr Damien Fumeaux.*

### **Fumeaux Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, chers collègues, à titre personnel, je ne vois pas comment l'Etat peut contribuer à la sauvegarde et au rétablissement de la santé physique et mentale.

C'est pourquoi, au nom du groupe UDC et UDC, je défendrai notre amendement qui demande à ce que l'Etat veille à la promotion, la sauvegarde et le rétablissement de la santé mentale, physique et spirituelle car un Etat ne peut pas faire la pluie et le beau temps dans la tête de ses citoyens.

Je profite de la prise de parole pour défendre aussi mon amendement 608.33 où je demande de biffer les mots sauvegarde et rétablissement de la santé physique et mentale, car nous sommes seuls responsables de nos faits et actes et ce n'est pas à l'Etat de nous dire quoi faire et penser. En conclusion, je vous prie de bien vouloir suivre ces 2 propositions car l'Etat n'est pas notre maman et n'a pas à assumer ce rôle, merci de votre attention.

*Danke Herr Fumeaux, ich erteile das Wort an Frau Madeleine Kuonen-Eggo.*

### **Kuonen-Eggo Madeleine, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Zum Artikel 608, lieber Herr Präsident, liebe Frauen und Männer, als Fraktion Zukunft Wallis unterstützen wir den Auftrag an den Kanton zu einem gleichberechtigten Zugang zu qualitativ hochstehender medizinischer Versorgung. Wir schieben damit einen verfassungsmässigen Riegel gegen eine Zweiklassenmedizin.

Der Änderungsantrag 608.40 2 bis und des Parti Socialiste und gauche citoyenne fordert ein starkes öffentliches Gesundheitswesen. Gerade die Coronapandemie zeigt die enorme Wichtigkeit eines qualitativ hochstehenden, öffentlichen Gesundheitswesens, das allen Menschen offen steht. Wir möchten Sie bitten, den Änderungsantrag vom Parti Socialiste und gauche citoyenne zu unterstützen. Danke.

*Danke Frau Kuonen-Eggo. Das Wort hat Herr Arnaud Dubois.*

### **Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Merci monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, je prends ici la parole pour dire quelques mots sur les 3 amendements déposés par le groupe VLR sur cet article 608. Peut-être le premier, qui propose à l'amendement 608.35 de remplacer justement le terme mentale par psychique. J'ai entendu les explications de la rapporteure de la commission qui m'ont, pour ma part, convaincus, mais, à ce stade, je souhaiterais maintenir cet amendement déposé par le groupe VLR. Le plénum aura ainsi l'occasion d'infirmer ou de confirmer son vote effectué lors de la commission 4.

Concernant l'amendement 608.36, dans son rapport, la commission 6 fait également mention du terme de santé sociale qui semble avoir disparu de son article, on comprend pas tout à fait pourquoi, c'est pourquoi nous demandons que cet adjectif soit réintroduit avec notre amendement.

Et finalement un poil plus longuement peut-être à l'amendement 608.34, donc pour le groupe VLR, il est clair que la spiritualité pardon est une affaire strictement privée, que ce n'est pas à l'Etat de la gérer.

Dès lors, on ne peut pas imaginer que ce soit du ressort de l'Etat de veiller que ce soit à la sauvegarde, au rétablissement ou à la promotion de cette santé spirituelle. Qu'est-ce qu'une bonne santé spirituelle ? Qu'est-ce qu'une mauvaise santé spirituelle ? Qui va décider de ça et en quel sens rétablir cette santé spirituelle ? Ça me fait me poser beaucoup de questions. C'est pourquoi je vous demande de supprimer cette notion de santé spirituelle. En espérant que vous soutiendrez nos amendements. Je vous remercie. Merci.

*Danke Herr Arnaud, ich erteile das Wort an Herrn Michael Burgener.*

### **Burgener Michael, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Sehr geehrtes Präsidium, geschätzte Damen und Herren Verfassungsräte: auch die CVPO hat 3 Änderungsanträge zu diesem Artikel 608. Zu 608.34 beantragen wir auch "spirituell" zu streichen, da dass nicht genauso so ausgemacht werden kann, was das nun genau bedeutet.

Und Absatz 2 da haben wir die unbestrittenermassen Bedarfes eines Zugangs zu qualitativ hochwertiger Gesundheitsvorsorgung...versorgung...Entschuldigung. Indes können wir nicht befürworten, dass die bis anhin privatrechtlicher Grundlage zwischen den Krankenversicherern und den privaten Personen, welche festlegt, ob jemand privat versichert ist, über eine freie Arzt oder Spitalwahl verfügt, korrigiert wird, respektive schlechter Versicherungsbedingungen vom Kanton aufgefangen werden.

Sofern damit einzig die Grundversorgung gemeint ist, müsste dies klar aus dem Artikel hervorgehen, was es aber nicht tut. Auch hier stellt sich wieder die Frage, wer bezahlt das? Wie hoch wären die Kosten? Das Wort "gleichberechtigt" ist daher aus unserer Sicht zu streichen. Zu Absatz 3 haben wir den Antrag 608.41 eingegeben. Der soziale Aspekt beinhaltet unseres Erachtens auch die Subventionen, welche überdies mit keinem Wort im Bericht erwähnt werden. Diese sie nicht im Bereich der Gesundheit zu regeln, weshalb wir beantragen Absatz 2 zu streichen. Vielen Dank.

*Danke Herr Burgener, das Wort hat Herr Florian Evequoz.*

### **Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, sur cet article 608 Appel Citoyen propose, comme le VLR, comme le CVPO, de biffer spirituel et puis propose également, comme le VLR, de mentionner la santé psychique.

Quelques mots en commençant par santé psychique et santé mentale, effectivement, on a déjà eu ce débat dans la commission 4, je m'étais déjà levé d'ailleurs si vous vous en souvenez dans la commission 4 pour parler de cette question-là. En français, vous avez tout à fait raison, l'OMS parle de santé mentale. Il se trouve qu'en allemand, l'équivalent n'est pas geistige Gesundheit mais psychische Gesundheit.

Force est de constater que le terme de santé mentale est très usité, c'est le seul terme usité en France par contre, en Suisse, dans la législation qui parle de santé mentale, on utilise indifféremment les termes de santé mentale et de santé psychique. On trouve, alors effectivement le terme de santé mentale englobe la santé psychique, ça n'a pas à voir avec la définition du terme de santé mentale, ça a à voir avec l'usage qui est fait de ces termes dans la législation et dans l'administration suisse. Si vous regardez le papier de référence de la société suisse de santé

publique on y dit, les termes de santé psychique et mentale sont à considérer comme équivalents dans la pratique de la santé publique en Suisse, les 2 sont utilisés comme synonymes. L'OFSP, de son côté, utilise systématiquement santé psychique. En Valais dans le rapport, sur la page web du canton du Valais on trouve également le terme de santé psychique et pas mentale. Il y a un organe officiel qui unit les cantons latins pour faire la promotion de la santé psychique, Promotion Santé Suisse parle lui aussi de santé psychique. Chez les professionnels de la santé, on a effectivement le groupement romand, le GRAP, qui édite le magazine romand de la santé mentale dans lequel on trouve des articles qui font la promotion de la santé psychique. Donc vous voyez, il y a vraiment une confusion dans l'usage en Suisse romande entre le terme de santé mentale et de santé psychique. De plus, comme le terme allemand de geistige Gesundheit n'est pas usité, et que c'est le terme de psychische Gesundheit qui est usité, je recommanderais à la commission 6 dans le débat de deuxième lecture d'arbitrer ces débats et, à ce stade, l'introduction de l'adjectif psychique semble une bonne direction à donner pour les travaux de la commission.

Pour la question de la santé spirituelle, les différents arguments ont été amenés par mes collègues. J'ai pas beaucoup plus à en dire, si ce n'est que donc la définition de la santé spirituelle n'est pas très claire, n'est pas très arrêtée et, en ce sens, la question se pose dans le groupe Appel Citoyen de la pertinence de laisser cette notion de santé spirituelle dans le texte qui ne remet absolument pas en question d'ailleurs l'usage de méthodes qui sont inspirées, peut-être de la spiritualité pour le bien-être des personnes. Il y a toute une série de formations continues pour les acteurs de la santé qui prennent en compte la santé en lien avec la spiritualité et qui servent à intégrer des pratiques de soins qui prennent en compte la dimension spirituelle des personnes. Il s'agit évidemment pas de renoncer à ces pratiques qui peuvent faire du bien aux gens, mais il s'agit de biffer la notion de santé spirituelle qui, comme je l'ai dit, n'est pas très bien définie. Je vous remercie.

*Danke Herr Evéquoz, ich habe keine weiteren Wortmeldungen, Herr Präsident der Kommission ?*

### **Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Merci monsieur le président. Juste un petit mot peut-être pour essayer de répondre à quelques interventions. Alors c'est vrai que de l'amendement 34 à l'amendement 38, on est vraiment sûr de la littérature, on a beaucoup discuté de ça en commission, on a eu finalement les mêmes débats qu'on a en ce moment-même et on a décidé de se référer finalement à l'existant, à savoir la nomenclature éprouvée à l'international dans différents rapports qui notamment ont été évoqués par la rapporteure de la commission. Donc vraiment, moi je vous propose qu'on suive ce qui existe déjà sans essayer de réinventer un petit peu la roue. Alors sachez que si vous suivez la commission dans ses [...] et que vous votez contre ces amendements, vous êtes vraiment dans la cible de la nomenclature utilisée habituellement, si vous bouquinez un petit peu. Pour l'accès équitable, c'est vrai que c'est un amendement qui a un petit peu surpris parce que quand on a parlé de ça en fait on a principalement évoqué les Haut-Valaisans. On a beaucoup pensé à vous en fait, avec ces histoires d'accès équitable, puis je vois que vous avez déposé un amendement contre. Cela me fait un petit peu réfléchir et penser qu'on a peut-être pas fait tout juste, mais j'espère que vous allez refuser cet amendement du CVPO.

Pour le 608.41, là aussi, je ne pense pas que j'ai comme souvenir, qu'au niveau du Grand Conseil, les groupes qui ont déposé cet amendement ne sont pas contre les subventions données pour les revenus les plus faibles pour les assurances-maladie, on sait que c'est une charge importante pour les ménages, notamment les ménages les moins pourvus de moyens. Donc, je trouve un petit peu dommage qu'on retire cette idée. Vous dire aussi que généralement dans ce gros bloc de la santé, on n'a pas forcément, on a beaucoup travaillé bien sûr, mais on n'a pas là non plus réinventé la roue, on a beaucoup pris la loi sur la santé qu'on trouvait bonne et équilibrée et finalement on ne l'a pas constitutionnalisée, mais on a constitutionnalisé plusieurs des points qui nous semblaient devoir être écrits dans le marbre de notre constitution.

Et puis, pour l'amendement 608.40 du PS Gauche citoyenne, j'ai pas l'impression qu'il ait une grande plus-value, vu que par rapport à nos 3 alinéas, ça regroupe vraiment, c'est implicite en fait, c'est cette histoire de réseaux de soins. Comment vous l'avez écrit ?

Bon, je me réfère. Voilà, il maintient et développe un service public de santé, ben c'est finalement ce qu'on dit, je crois, dans cet article, donc je ne suis pas certain qu'il offre une grande plus-value et puis voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci beaucoup de votre attention.

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Danke Herr Kommissionspräsident, und wir kommen zu den Abstimmungen. Abstimmung 1: da haben wir den Vorschlag 608.32 der UDCvR welche "trägt zu" mit "sorgt für die Förderung" ersetzen möchte. Dies stellen wir der Kommission gegenüber. Die Kommission hat Taste grün, UDCvR hat die Taste rot. Die Abstimmung läuft. Mit 82 gegen 15 und einer Enthaltung sind Sie der Kommission gefolgt.

Wir kommen zur Abstimmung 2: Vorschlag A608.33 von Herrn Fumeaux Damien er möchte "Erhaltung und Wiederherstellung" streichen. Dies stellen wir der Kommission gegenüber. Kommission hat die grüne Taste, der Antrag von Herrn Fumeaux Damien die rote Tast. Die Abstimmung läuft. Mit 84 gegen 14 und einer Enthaltung haben Sie der Kommission folge geleistet und wir kommen zur Abstimmung 3.

In der Abstimmung 3 stellen wir den Antrag 608.34 der CVPO und Valeurs Libérales-Radicales, inklusive dem Antrag A608.37 von Alliance gauche.... Entschuldigung Appel Citoyen.... nur den zweiten Teil von diesem Antrag, dem Antrag von der parti socialiste et gauche citoyenne 608.38 gegenüber. Antrag CVPO, Valeurs Libérales-Radicales und Appel Citoyen haben die grüne Taste, parti socialiste et gauche citoyenne die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 48 zu 44 und 7 Enthaltungen unterstützen Sie den Antrag der parti socialiste et gauche citoyenne und diesen stellen wir jetzt der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, parti socialiste gauche citoyen die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 56 gegen 39 und 4 Enthaltungen unterstützen Sie den Antrag der parti socialiste et gauche citoyenne.

Die nächste Abstimmung, Abstimmung 5: Da stellen wir den Antrag von 608.35 von Valeurs Libérales-Radicales gegen den Antrag von Appel Citoyen 608.37 1. Teil gegenüber. Der Antrag von Valeurs Libérales-Radicales hat die grüne Taste, Appel Citoyen die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 38 zu 25 bei 37 Enthaltungen unterstützen Sie den Antrag von Appel Citoyen.

Dieses Resultat stellen wir nun der Kommission gegenüber. Bei der Abstimmung 6. Die Kommission hat die grüne Taste, Appel Citoyen die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 61 gegen 37 und 4 Enthaltungen haben sie der Kommission folge geleistet.

Wir kommen zur Abstimmung 7: Da stellen wir den Antrag 608.36 von Valeurs libérales-Radicales der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, Valeurs Libérales-Radicales die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 67 gegen 35 und ohne Enthaltung unterstützen Sie die Kommission.

Wir kommen weiter zur Abstimmung 8: Antrag der CVPO 608.39 diese möchten den Term "Gleichberechtigten" streichen. Die Kommission hat die grüne Taste, CVPO die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 86 zu 15 und einer Enthaltung unterstützen sie die Kommission.

Wir kommen zur Abstimmung 9: Abänderungsantrag A608.40 von den parti socialiste et gauche citoyenne stellen wir dem Antrag der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, parti socialiste et gauche citoyenne hat die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 68 zu 33 und einer Enthaltung unterstützen sie die Kommission.

Wir kommen zur letzten Abstimmung, Abstimmung 10: Da verlangt in 608.41 die CVPO und die SVPO die Streichung. Das stellen wir der Kommission gegenüber. Die Kommission die grüne Taste, die CVPO und SVPO die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 81 gegen 20 und einer Enthaltung unterstützen Sie die Kommission. Wir kommen zum nächsten Artikel: Artikel 609

Gesundheitspolitik. Die Rapporteurin äussert sich hier nicht. Ich erteile das Wort an Herrn Arnaud Dubois.

**Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chères et chers collègues, j'aurais bien aimé que la rapporteure demande la parole puisque je ne comprends pas complètement pourquoi la commission n'a pas adopté notre amendement 609.43 ici, puisque il a sûrement été évoqué dans cette assemblée, on espérait avoir un projet de constitution assez épuré, et là on a l'impression vraiment avec notre amendement, sans toucher le nombre d'articles, sans toucher le nombre d'alinéas, qu'on épure vraiment le texte de la commission, qu'on conserve le sens donné par la commission en proposant une version plus synthétique. C'est pourquoi, je vous demande de soutenir notre amendement 609.43.

*Danke Herr Arnaud, und das Wort wird verlangt von Herrn Jean-François Lovey.*

**Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, je postule au titre de l'intervention la plus brève et la moins ébouriffante de l'après-midi, comme libellé là, l'article engage la collectivité publique qu'est l'Etat. Nous pensons légitime et raisonnable d'étendre cette collectivité et ses responsabilités aux communes. En effet, lorsque nous parlons de santé, nous pensons aux hôpitaux, nous pensons aux cliniques, nous pensons aux EMS et ceux-ci ne dépendent pas de la seule autorité de l'Etat. Sachant votre de sagesse et votre lucidité, je compte sur votre soutien que vous allez apporter à la proposition Appel Citoyen, merci.

*Danke Herr Lovey, ich habe keine weiteren Wortmeldungen, Herr Kommissionspräsident wünscht nicht das Wort.*

**Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Wir kommen zu den Abstimmungen. Abstimmung 1: wir stellen den Antrag von parti socialiste et gauche citoyenne 609.42 dem Antrag von Valeurs Libérales-Radicales 609.43 gegenüber. Parti socialiste et gauche citoyenne haben die grüne Taste, Valeurs Libérales-Radicales die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 75 gegen 24 und 3 Enthaltungen haben sie den Antrag der Gruppe Valeurs Libérales-Radicales unterstützt und diesen Antrag stellen wir jetzt der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, Valeurs Libérales-Radicales die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 58 gegen 44 und ohne Enthaltung unterstützen sie den Antrag der Valeurs Libérales-Radicales.

Bei der Abstimmung 3: Da haben wir einen Antrag von Appel Citoyen 609.44 und diesen stellen wir der Kommission gegenüber. Appel Citoyen möchte die Gemeinden.....Aha. Entschuldigung.... Also die Kommission hat unterlegen, also ist nicht die Kommission, sondern der Antrag VLR den wir Appel Citoyen gegenüberstellen. Also zur Klärung: der Artikel von der VLR ist so akzeptiert. Appel Citoyen möchte noch zusätzlich, dass die Gemeinden erwähnt werden, miteinbezogen werden. Bei dieser Abstimmung geht es darum, ob sie dem Antrag vom VLR mit Gemeinde wollen oder nicht. Ist es Ihnen so klar? Also der Antrag von Valeurs Libérales-Radicales hat die grüne Taste. Wenn sie die AC unterstützen, dass die Gemeinde integrieren werden, drücken Sie die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 65 gegen 35 und einer Enthaltung wollen sie den Text von Valeurs Libérales-Radicales so belassen. Wir kommen zu Artikel 610: das Gesundheitssystem. Wünscht die Berichterstatterin das Wort? Ja. Frau Corinne Duc-Bonvin sie haben das Wort.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Et bien voilà, on revient sur notre thème des communes. Merci, monsieur le président, chères et chers collègues, pour la commission, les communes ont un rôle essentiel à jouer dans notre système de santé. Ce sont bien elles qui sont les chevilles ouvrières qui favorisent les conditions-cadres pour accueillir des médecins au sein des centres médicaux. Ces maisons de la santé garantissent à la population une médecine de proximité durable et sont essentielles dans notre canton pour le Haut, comme le Bas-Valais. En 2018, ils étaient 349 médecins de premier recours en Valais, dont 180 étaient âgés de 55 ans et plus. Maintenir voire développer une médecine de proximité sur tout notre territoire cantonal représente donc un sacré défi.

Il était pour notre commission difficile de déterminer les attributions du canton et des communes à ce sujet. Notre collègue, Monsieur Paul Burgener a donc fait appel au juriste de la santé à ce sujet et notre commission a suivi les recommandations de ce juriste. Nous vous demandons donc de rejeter l'amendement 610.45 du SVPO.

*Danke Frau Berichtstatterin, wünscht jemand das Wort ? Es scheint nicht der Fall zu sein, Herr Präsident ?*

**Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

...auch nicht, also kommen wir zur Abstimmung. Über den Artikel 610. Das SVPO schlägt mit Artikel... mit Abänderungsantrag 610.45 vor die Streichung von Kantonen und Gemeinden. Und diesen stellen wir der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, der Antrag der SVPO die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 85 zu 14 und ohne Enthaltungen unterstützt sie die Kommission,. Artikel 611: Autonomie der älteren Menschen. Wünsch die Berichtstatterin noch das Wort? Das ist de Fall. Frau Corinne Duc-Bonvin sie haben das Wort.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Juste un petit mot sur cet article, nous remercions le groupe VLR pour la judicieuse formulation de l'article que la commission a adopté.

*Danke Frau Berichtstatterin.*

**Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Das Wort wird nicht mehr verlangt, die Kommission hat den Artikel übernommen von den Valeurs Libérales-Radicales. Wünsch jemand die Abstimmung? Dies scheint nicht der Fall zu sein, also ist dieser Abänderungsantrag akzeptiert. Wir kommen zu Artikel 612 Palliativpflege da gibt es keine Abänderungsanträge und wir können direkt weiter zur sozialen Sicherheit Artikel 613 Grundsätze gehen. Frau Berichtstatterin Corinne Duc-Bonvin sie haben das Wort. Merci, Monsieur président.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Merci monsieur le président, notre commission a pris à son compte les amendements 613.48 et 49 des groupes Appel Citoyen, PDCVr et SVPO. Nous avons repris à l'alinéa 1 la formulation de la Constitution fédérale, dans laquelle figure aussi le rôle joué par l'initiative privée dans le domaine de la sécurité sociale. Nous recommandons donc de rejeter l'amendement 613.47 d'Appel Citoyen.

Enfin, l'actuel droit suisse en vigueur ne permet pas aux particuliers très endettés ou sans ressources d'assainir durablement leur situation financière. Dans son rapport du 9 mars 2018, le Conseil Fédéral conclut qu'il est nécessaire de légiférer en matière de poursuites pour dettes ou



faillites. Le Conseil Fédéral relève l'importance d'introduire une procédure de désendettement. Cette procédure éliminerait les effets pervers de la loi et encouragerait les personnes intéressées à réaliser un revenu pour ne plus dépendre de l'aide sociale. En l'absence de législation fédérale, notre commission souhaite l'introduire à un niveau cantonal et vous demande donc de rejeter l'amendement VLR 613.51. Merci.

*Danke Frau Berichterstatlerin, gibt es Wortmeldungen ? Herr Arnaud Dubois, Sie haben das Wort.*

### **Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chères et chers collègues, effectivement, pour défendre l'amendement VLR 613.51 concernant la mention de surendettement qu'on souhaite supprimer, il est clair que pour nous, nous ne pensons pas qu'il ne s'agit pas de prévenir ou de lutter contre les situations de surendettement.

Il nous semble par contre, que dans cet article constitutionnel, on est là sur un problème un peu trop spécifique. On préfère se restreindre finalement, on pense que le surendettement est déjà inclus finalement dans le..., quels étaient les autres termes, dans l'exclusion sociale économique et la précarité. C'est pourquoi nous préférons nous restreindre à ces 3 seuls termes et biffer la notion de surendettement.

*Danke Herr Dubois, das Wort hat Herr Florian Evéquoz.*

### **Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président, chères et chers collègues, je défends ici l'amendement 613.47 d'Appel Citoyen puisque l'amendement 48 a été accepté par la commission. L'amendement 613.47 propose de biffer "et de l'initiative privée", donc en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, l'Etat et les communes assurent la sécurité sociale.

En effet, la mention de l'initiative privée dans cet article laisse un arrière goût un peu gênant, c'est un temps où la politique sociale était de la responsabilité de philanthropes où les pauvres devaient mendier aux riches un petit peu d'aide sociale quand ils n'en avaient pas pour vivre dignement. A lire le projet de la commission, l'Etat et la politique sociale donnent l'impression de venir en complément de la responsabilité individuelle et l'initiative privée. Mais nous sommes depuis le milieu du 20e siècle dans un modèle d'Etat social, les individus évidemment dans une société libérale mettent tout en oeuvre, assument leurs responsabilités pour subvenir à leurs besoins, par le travail, etc. c'est la dimension de responsabilité individuelle encore une fois, de cette société libérale, mais lorsque les individus ont un coup dur, eh bien, dans notre Etat, c'est l'Etat social qui a la responsabilité de garantir une aide et des moyens de vivre dignement. Dans ce contexte, on a plutôt une inversion, c'est l'initiative privée qui vient en complément de ce que l'Etat social peut apporter, et donc ces fondations, ces mécènes, ces associations seraient elles des actions complémentaires à l'action de l'Etat non pas l'inverse. La rapporteure l'a dit, on peut rétorquer que cette phrase se trouve à l'article 41 de la Constitution fédérale mais 2 remarques, la Constitution fédérale a 25 ans, on ne s'est pas gêné, sur d'autres articles, de s'inspirer de la Constitution fédérale mais en proposant des adaptations, j'ai envie de dire des améliorations, on l'a fait pour d'autres articles, nous proposons de le faire pour cet article-ci aussi. Et puis deuxièmement l'article 41 de la Constitution fédérale énonce 7 buts sociaux. Pour certains de ses buts sociaux, la mention de l'initiative privée a du sens. Par contre, ici nous faisons autre chose, nous avons un article qui traite exclusivement de politique sociale et de rien d'autre et dans ce cas, l'initiative privée est complémentaire et n'est pas première, raison pour laquelle nous proposons de la biffer, je vous remercie.

*Danke Herr Evéquoz, das Wort wird nicht verlangt, Herr Kommissionspräsident, wünschen Sie das Wort ? Es ist der Fall, Herr Damien Raboud, Sie haben das Wort.*

### **Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Unions des citoyens**

Monsieur le président, alors je vais pas répéter encore une fois qu'effectivement cette notion de responsabilité individuelle et initiative privée se trouve dans la Constitution fédérale. Mais c'est vrai que si on pense à toutes ces associations qui en Suisse et en Valais, si on parle du Valais, travaillent à venir en aide aux plus nécessiteux, aux plus pauvres. Je pense qu'ici vous avez tous des exemples à donner, moi j'ai donné un petit peu de mon temps aux colis du coeur, aux restos du coeur, et à chaque fois, j'ai vu que finalement ces gens, ces bénévoles faisaient un travail assez merveilleux, au profit des plus nécessiteux de nos administrés tout en étant finalement appuyés d'une manière ou d'une autre par l'Etat. Alors ça peut être plusieurs choses : la mise à disposition de locaux, de hangars, c'est aussi les communes qui donnent de l'argent à ces associations pour les faire vivre et, finalement, cet argent de l'Etat, il est en quelque sorte décuplé par la volonté du privé et c'est un petit peu cette volonté qu'on a voulu avoir dans la commission, c'est de ne pas traiter, de ne pas mettre en avant l'Etat-nounou et l'Etat à tout prix social, mais vraiment booster finalement, les solidarités privées, et je pense que c'est une avancée en fait plus qu'un retour en arrière ou passéiste quelconque, un passéisme pardon. Donc, je vous invite vraiment à soutenir la commission dans ce qu'elle a essayé de mettre en avant et puis vous dire aussi pour ...

Je crois que c'est tout, c'est vraiment ça que je voulais défendre pour le 613.50, nous avons estimé que malgré la petite faute d'orthographe, il faut agir, il faut que l'Etat agisse en amont de la pauvreté et l'Etat ne peut pas, n'a pas à traiter la pauvreté. Et pour le surendettement, alors voilà là aussi on pense que c'est un problème contemporain, c'est un problème d'aujourd'hui, mais ça sera surtout un problème de demain et c'est vrai quand on voit la jeunesse, une partie de la jeunesse qui est surendettée à 18 ans, 20 ans, 25 ans pour des comportements, malheureusement [...], je pense que l'Etat a quelque chose à faire dans les années à venir pour limiter ce problème contemporain. C'est clair que c'est pas quelque chose qui existait, il y a un siècle ou il y a et 25 ans si on parle d'il y a 25 ans. Donc je vous invite à suivre la commission dans ces articles sur la sécurité sociale. Merci de votre attention.

*Danke Herr Kommissionspräsident.*

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Danke Herr Kommissionspräsident, wir kommen zu den Abstimmungen. Abstimmung 1: Antrag Appel Citoyen 613.47, die die private Initiative streichen möchten, stellen wir der Kommission gegenüber: Kommission hat grüne Taste, Appel Citoyen rote Taste. Die Abstimmung läuft. Wir müssen die Abstimmung wiederholen. Ich hatte noch eine andere Abstimmung auf dem Bildschirm. Wir wiederholen diese Abstimmung. Also wer die Kommission unterstützt die grüne Taste, wer Appel Citoyen unterstützt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 59 gegen 40 und 3 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission.

Abstimmung 2: Antrag Appel Citoyen dieser wurde übernommen. Wünscht da jemand die Abstimmung? Wir kommen zur Abstimmung 2. Entschuldigung... zuerst noch der Antrag von PDCvR und SVPO. Dieser wurde auch angenommen, verlangt da jemand die Abstimmung? Es scheint auch nicht der Fall sein.

Dann kommen wir zur Abstimmung 4. Da haben wir den Antrag 613.50 parti socialiste et gauche citoyenne die eine Ergänzung "um zu mildern" verlangen. Diesen stellen wir der Kommission gegenüber. Kommission hat die grüne Taste, parti socialiste et gauche citoyenne die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 68 zu 31 und 2 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission.

Abstimmung 5: Da haben wir den Antrag 613.51 von VLR, welche die Überschuldung streichen möchten. Den stellen wir der Kommission gegenüber. Kommission hat grüne Taste, valeurs liberales radicales die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 78 zu 24 und ohne Enthaltung unterstützen Sie die Kommission.

Wir kommen zur Abstimmung 6.: Da gibt es den Antrag der SVPO 613.52 der die Streichung verlangt. Diesen stellen wieder Kommission gegenüber. Kommission hat die grüne Taste, SVPO die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 91 gegen 10 und einer Enthaltung sind Sie der Kommission gefolgt. Wir kommen zu Artikel 614: Sozialhilfe. Frau Berichterstatter Sie haben das Wort.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Merci monsieur le président. Chers collègues, sur le plan suisse, des normes Xias définies par la Confédération et les cantons servent de recommandations pour harmoniser et standardiser les réglementations cantonales en matière d'assistance publique. Le Valais est le canton romand dont le taux d'aide sociale et le plus bas comparativement à la moyenne suisse. Il représente à peine 2,2% de la population. Le groupe d'âge le plus touché est celui des enfants, suivi des 18-25 ans. Parmi les bénéficiaires adultes, 26% occupent un emploi rémunéré dont 40% travaillent même à plein-temps. Notre commission souhaite que la sécurité sociale soit en Valais comme dans la quasi-totalité des cantons suisses, en principe non remboursable. Actuellement, les bénéficiaires de l'aide sociale, qui retrouvent une situation financière relativement stable, doivent rembourser les montants perçus. Si une personne retrouve un train de vie normal, elle ne doit pas faire face à une dette supplémentaire qui pourrait la renvoyer à l'aide sociale.

Selon Monsieur Jérôme Favez, chef du service de l'action sociale que notre commission a entendu, je le cite : ne pas exiger le remboursement, c'est d'abord faciliter la sortie de l'aide sociale. De plus assure-t-il, la majorité des anciens bénéficiaires n'est pas en mesure de s'acquitter de cette aide. Pour les personnes qui se retrouvent juste au-dessus d'un minimum sociale, c'est un leurre de penser que l'on peut récupérer ces sommes. Ce sont de lourdes démarches administratives qui n'aboutissent généralement à rien. Pour toutes ces raisons, merci donc de suivre la commission.

Nous nous sommes penchés à l'alinéa 2 de cet article, sur l'alinéa 2 de cet article, qui demandait à l'Etat et aux communes de favoriser, en principe, le maintien de la propriété du logement aux bénéficiaires de l'aide sociale. Et nous avons alors choisi de tenir compte de la remarque du Conseil d'Etat qui le trouvait contraire au principe de subsidiarité et surtout d'égalité de traitement. Une personne possédant un bien immobilier ne pouvant être privilégiée par rapport à celles possédant une autre forme de fortune. De plus, la conférence suisse des institutions d'action sociale réproouve, pour les mêmes raisons, le droit à la conservation d'un bien immobilier. Aussi, par 8 voix contre 3, la commission a décidé de supprimer l'alinéa 2 et vous demande de rejeter l'amendement de Monsieur Zurbriggen qui revient sur cette question. Merci.

*Danke Frau Berichterstatterin, das Wort hat Herr Romano Amacker.*

**Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Werte Kolleginnen und Kollegen, die Kommissionssprecherin hat es gesagt, die Kommission schlägt uns vor, in der Verfassung festzuhalten, dass die Sozialhilfe nicht rückzahlbar sei. Werfen wir einen Blick auf die gegen... auf die gegenwärtige Rechtslage in unserem Kanton. Es gibt ein Gesetz über die Eingliederung und die Sozialhilfe. Artikel 52 Absatz 1 hält fest, dass Personen, die Sozialhilfe rückerstatten müssen, wenn sie diese Leistungen ungerechtfertigterweise erhalten haben, dann, wenn die Personen zu einem bedeutenden Vermögen gekommen sind und drittens bei Wiederaufnahme einer Erwerbstätigkeit, welche zu so günstigen Bedingungen führt, dass ein Verzicht auf eine Rückerstattung unbillig wäre. Das heisst im Normalfall, wird auf eine Rückerstattung bei Erwerbseinkommen verzichtet. Die Praxis, die hier grosszügig und nur ausserordentlich hohe Einkommen müssen rückerstattet werden. Dann, der Anspruch auf Rückerstattung der verjährt nach 10 Jahren, das heisst es... es häufen sich nicht unendlich viele Schulden an, weil ja die Rückerstattung auf 10 Jahre beschränkt ist. Dann, von

der Rückerstattungspflicht bereits heute generell ausgenommen sind minderjährige und junge Erwachsene bis 25 Jahre im Bezug auf ihre Grundausbildung, also die Kommissionssprecherin hat gesagt: am meisten betroffen wären Kinder und junge Erwachsene, aber die sind ja bereits heute ausgenommen. Die Kommission will eben nun in der Kantonsverfassung schreiben, dass die Sozialhilfe nicht rückzahlbar sei. Wer würde profitieren? Ich denke, das müssen wir uns schon bewusst sein. Wer würde von dieser Änderung profitieren? Es sind Menschen, welche die Leistungen ungerechtfertigterweise bezogen haben. Dann sind es Menschen, welche durch beispielsweise eine Erbschaft zu einem bedeutenden Vermögen gekommen sind und es werden Menschen die zwischenzeitlich wieder ausserordentlich viel verdienen. Mit Blick auf die gegenwärtige Rechtslage in unserem Kanton wird klar: von der Aufhebung der Rückerstattungspflicht würden primär Kriminelle und Reiche profitieren. Wollen Sie das wirklich, dass diese Bestimmung dazu führt, dass diese Menschen privilegiert werden? Für die SVP-Oberwallis ist klar: wir machen alles um diesen bedürftigen Menschen zu helfen, und diese bedürftigen Menschen zu unterstützen. Da sind wir uns einig. Wir machen dazu alles.

Aber wenn Sie können, weil sie beispielsweise geerbt haben, dann sollen Sie die Gelder im Sinne der Subsidiarität und im Sinne der Gleichbehandlung zurück bezahlen.

Die Gelder der Sozialhilfe werden mit Steuergeldern finanziert. Dies verpflichtet uns zu einem verantwortungsvollen, gezielten und überlegten Umgang. Aus den genannten Gründen lade ich Sie ein, auf diese Bestimmung zu verzichten. Besten Dank.

*Danke Herr Amacker, das Wort hat Frau Madeleine Kuonen-Eggo.*

### **Kuonen-Eggo Madeleine, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Werter Herr Präsident, Liebe Frauen und Männer. Bei der sozialen Sicherheit ist für die Fraktion Zukunft Wallis, die Sozialhilfe, wesentlich. Die Sozialhilfe sichert den Menschen ein Überleben in Würde und dient damit der Verwirklichung fundamentaler Grund- und Menschenrechte. Die Sozialhilfe ist im Prinzip nicht rückzahlbar. Jede Person kann aus verschiedensten Gründen von der Sozialhilfe bedürftig werden. Es ist beschämend, dass diese Personen jahrelang Sozialhilfeschulden zurückzahlen müssen, wenn Sie die Integration in das Berufs- und Gesellschaftsleben wieder geschafft haben. Als letztes Netz der sozialen Sicherung, steht die soziale... Sozialhilfe, im Spannungsfeld von Politik, Recht und Öffentlichkeit. Sie hat die Aufgabe, jenen Menschen zu unterstützen und Ihnen Hilfe zu gewähren, die sich in einer Notlage befinden und ihren Lebensunterhalt nicht aus eigenen Kräften bestreiten können.

Wenn sich die Stärke unseres Landes am Umgang mit den Sozialschwachen messen soll, wie es in der Präambel der Bundesverfassung heisst, muss es der Politik ein zentrales Anliegen sein zur Verwirklichung der Grundrechte in der Sozialhilfe Sorge zu tragen. Darum unterstützt Zukunft Wallis den Artikel der Kommission. Danke.

*Danke Frau Kuonen-Eggo, das Wort erteile ich an Herrn Fabian Zurbriggen.*

### **Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Ich bedaure, dass die Kommission diesen Absatz 2 wieder herausgenommen hat, denn das Ziel der Sozialhilfe ist doch der Wiedereinstieg. Ist doch das Ziel, dass jemand der von Sozialhilfe abhängig ist, wieder die Unabhängigkeit erlangt und wieder eigenständig ist.

Und da ist doch eine Wohnung zu haben, ist sicher eine Hilfe dafür. Und dann sollte das auch von uns klar sein... für uns klar sein, dass wir das unterstützen sollten, und wenn Sie sagen, dass man anderes Vermögen anders behandelt. Denken Sie an Eigenmietwert einer Wohnung, dass ist Vermögen. Ich zahle aber auch Einkommen auf ein Vermögen. Das ist schon eine Ungleichbehandlung, also eben dieses Argument der Ungleichbehandlung. Das gibt es ja schon. Es wird ungleich behandelt. Ein Vermögen... wenn ich Geld auf der Bank habe, dann muss ich dafür keine Einkommenssteuern zahlen. Wenn ich aber eine Wohnung habe, dann muss ich dafür

Eigenmietwert, wie ein Einkommen Steuern zahlen. Also dieses Argument der Ungleichbehandlung kann man hier auch sicher nicht so anwenden, denn es gibt sie schon einfach in einer negativen Weise. Also könnte man, dass hier durchaus auch in einer positiven Weise anwenden. Besten Dank.

*Danke Herr Zurbriggen, ich bitte Sie noch kurz die Fenster zu öffnen um noch eine letzte Lüftung vorzunehmen. Und ich erteile das Wort an Herrn Arnaud Dubois.*

### **Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chères et chers collègues, ici le groupe VLR ne remet absolument pas en question le principe souhaité par la commission du fait que l'aide sociale ne soit pas remboursable, d'ailleurs, nous écrivons l'aide sociale est non remboursable.

Nous aimerions, par contre, que le "en principe" soit précisé, que les éventuelles exceptions soient basées expressément sur des lois. C'est pourquoi nous avons demandé de rajouter, sauf dispositions légales contraires et nous vous demandons de soutenir notre amendement.

*Danke Herr Dubois, das Wort wird von Herrn Jean-Dominique Cipolla Verlangt.*

### **Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyen**

Monsieur le président, chers collègues, l'article 614 que l'on nous propose mentionne l'aide sociale est en principe non remboursable. Notre groupe, pour une fois, n'est pas pour le non. Il s'agit simplement de supprimer 3 lettres, de mettre l'aide sociale est en principe remboursable. S'il est vrai que cet article démarre avec les meilleurs sentiments du monde, c'est évident, il nous rappelle tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil et tout le monde est d'accord. L'Etat et les communes peuvent payer, l'Etat et les communes doivent payer. On paye, il n'y a pas à discuter. Vous connaissez ça, et on a déjà répété souvent ici dans cette salle, il n'y a qu'à, il n'y a qu'à donner sans compter, s'il vous plaît, pourquoi pas.

Il devient nécessaire de rappeler que l'Etat et les communes, ce sont les citoyens, les citoyens contribuables qui travaillent la plupart du temps pour régler leurs impôts. On peut voir d'ici le prochain slogan supplémentaire de Valais-Wallis promotion : Venez en Valais, l'aide sociale est gratuite et à perpète, servez-vous.

Notre parti pense qu'il faut rester raisonnable, réfléchissons. Il arrive, il peut arriver et c'est déjà arrivé qu'une personne débitrice de l'aide sociale hérite d'un parent plus ou moins éloigné. Mais vous me direz, comme certains, mais s'il se nomme Job, je vous répondrai et s'il se nomme Crésus, mais oui, c'est possible, c'est déjà arrivé, le tonton Johann, le tonton Florian qui ont fait fortune à Zurich ou à Vevey. Dans ces cas-ci vous me direz que l'aide sociale est remboursable car c'est un cas particulier, mais il existe également une multitude de cas intermédiaires.

Chers collègues, ceci pour vous dire qu'un article libellé de la sorte, n'a pas sa place dans la constitution. Il est impensable du point de vue de la clarté du droit. Si l'on veut mettre un principe dans la constitution, c'est celui du remboursable que l'on doit mettre, qui est seul admissible en l'état et dans l'Etat de droit. L'aide sociale demeure, malgré tout, un domaine délicat. Prenons-le au sérieux, très au sérieux. La dignité de la personne humaine concernée est à ce prix. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est nécessaire de valoriser cette aide sociale. Pour la valoriser, il faut prévoir qu'en principe, elle est remboursable. C'est si, et seulement si, on rend remboursable l'aide sociale dans son principe, qu'elle possède, alors une valeur incommensurable pour les personnes qui en ont besoin. Le groupe UDC et Union des citoyens propose simplement le biffage du non dans l'article 614 et vous demande de le suivre. Merci de votre attention.

*Danke Herr Cipolla, ich erteile das Wort an Herrn Gerhard Schmid.*

### **Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos**

Ja, es ist sehr interessant, wie sich die Meinungen entgegenstellen. Ich persönlich habe mir die Sache folgendermassen überlegt: man ist entweder krank oder gesund. Aber nicht im Prinzip etwas krank oder etwas gesund. Darum habe ich klipp und klar vorgeschlagen, die Sozialhilfe muss nicht zurückerstattet werden.

Ich glaube alle Menschen, die Sozialhilfe beantragt haben und auch bekommen haben, die müssen nicht noch sich immer dem Druck ausgesetzt sehen, es gibt ein aber. Aber man sollte dann doch zurückzahlen, dass sind dann die wenigsten Fälle und wenn jemand betrügt, gibt es andere Gründe: Die Sozialhilfe gehört zur Sozialpolitik, entweder gibt man sie Ihnen oder überhaupt nicht. Ich habe beantragt das die Sozialhilfe nicht rückzahlbar ist und ich bitte Sie meinen Antrag zu unterschützen.

*Danke Herr Schmid ich erteile das Wort an Herrn Damien Fumeaux.*

### **Fumeaux Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Je prends rapidement la parole pour défendre l'amendement que j'ai déposé qui demande à biffer cet article de la constitution. Biffer pourquoi ? On a entendu les gens qui étaient contre le remboursement de l'aide sociale, des gens qui étaient pour le remboursement de l'aide sociale, mais il faut un juste-milieu et la constitution ne pourra pas régler ce juste-milieu. Laissons la loi régler les modalités de remboursement de l'aide sociale et envoyons cet article à la loi car ce n'a pas sa place dans une constitution. Merci de votre attention.

*Danke Herr Fumeaux, das Wort wird nicht mehr velangt, Herr Kommissionspräsident, wünschen Sie das Wort ? Es ist nicht der Fall.*

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Dann können wir zu den Abstimmungen schreiten. Die erste Abstimmung: da stellen wir den Antrag von Herrn Gerhard Schmid 614.55 der "ein nicht zurück bezahlen der Sozialhilfe" wünscht der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, Gerhard Schmid die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 62... Entschuldigung mit 84 zu 13 und 2 Enthaltungen unterstützen sie die Kommission.

Bei der Abstimmung 2 haben wir die Vorschläge von der UDCvr 614.53 die das Wort "nicht" streichen wollen, und die VLR 614.54, welche "soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht" einfügen wollen. Stellen wir gegenüber. UDCvr hat die grüne Taste, VLR die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 80 zu 15 und 4 Enthaltungen unterstützten Sie den Antrag von VLR.

In der Abstimmung 3 stellen wir die beiden Resultate gegenüber. Von Abstimmungen 1 dort hat die Kommission mit dem Wortlaut "im Prinzip" gewonnen, bei der Abstimmung 2 ist das der Antrag 614.44 der VLR. Die Kommission hat die grüne Taste, die VLR die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 56 zu 42 und einer Enthaltung sind Sie dem Abänderungsantrag der VLR gefolgt.

Wir kommen zum Absatz 2 Abstimmung 4: Da haben wir den Vorschlag von Fabian Zurbruggen. Ein neuer Artikel, den wir der Kommission gegenüberstellen. Die Kommission hat die grüne Taste, der Antrag Fabian Zurbruggen die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 56 zu 38 und 5 Enthaltungen haben sie die Kommission unterstützt.

Abstimmung 5. Da haben wir den Abänderungsantrag 614.57 der SVPO und von Herrn Fumeaux Damien, die eine Streichung des Artikels wünschen. Dies setzen wir der Kommission und dem obsiegenden Antrag der Gruppe VLR gegenüber. Die Kommission inklusive VLR hat die grüne Taste, SVPO und Fumeaux Damien hat die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit mit 82 gegen 15 und 2 Entscheidungen unterstützen sie den Antrag von VLR mit der Kommission. Wir

kommen zum Absatz Integration Artikel 615: Grundsatz. Ich erteile das Wort an die Frau Kommissionssprecherin Frau Corinne Duc-Bonvin. Merci.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Le développement d'une société inclusive est depuis plusieurs années au coeur des politiques publiques. Au-delà d'une simple reconnaissance et d'une bienveillance à l'égard des personnes différentes, cette politique vise le développement d'une accessibilité généralisée de notre environnement et concerne l'école, le travail, les loisirs, la médecine, l'administration, etc., l'idéal inclusif étant une société dans laquelle personne n'aurait à revendiquer sa singularité, l'exclusivité de la norme n'appartenant à personne.

Ce projet sociétal interroge évidemment les structures dédiées à des publics fragiles. Leur fonctionnement qui cible prioritairement les accompagnements des personnes, donc des actions de compensation, devrait idéalement être totalement repensé. Cela concerne par exemple les services médicaux sociaux, les institutions pour personnes handicapées ou pour les personnes âgées. Dans les textes fondamentaux des conventions internationales, on parle de l'inclusion comme d'un idéal à atteindre, d'une visée à long terme. Consciente des enjeux, notre commission souhaite maintenir dans son texte les 2 termes d'intégration et d'inclusion, tout comme cela a été accepté par cette assemblée lors des débats sur les droits fondamentaux. Elle est d'avis que c'est au législateur de choisir le rythme à prendre dans sa marche vers une société inclusive, décider de manière pondérée et mettant en place les moyens nécessaires à sa réalisation. Il est de notre avis donc indispensable de maintenir la conjonction ou, contrairement à l'amendement VLR que la commission demande de rejeter.

*Danke Frau Bericherstatterin, das Wort hat Herr François Quennoz.*

**Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, chers collègues, l'UDC souhaite reformuler cette proposition d'article. Effectivement il nous paraît important de parler intégration, mais nous avons été surpris à la lecture de cet amendement de mettre en parallèle le terme intégration et inclusion.

Pour nous, les 2 termes sont fondamentalement opposés. Il suffit de regarder les débats qui occupent actuellement la France, on voit bien qu'il y a des grosses questions sur faut-il intégrer les gens, ou bien faut-il, au contraire, favoriser l'inclusion ? C'est pour cette raison que nous proposons de biffer les 2 termes et de les remplacer par la cohésion sociale pour atteindre finalement un même but.

Dans le même sens, nous proposons aussi de tracer l'Etat de droit et le remplacer par notre canton puisque, plusieurs fois dans les principes de la Constituante, de notre projet de constitution, nous mentionnons les principes forts, donc autant prendre le terme de notre canton plutôt que de répartir sur un Etat de droit. Donc merci de soutenir nos propositions.

*Danke Herr Quennoz, Herr Arnaud Dubois wünscht das Wort.*

**Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chères et chers collègues, je suis ici d'accord avec mon préopinant, notre collègue Quennoz, l'intégration et l'inclusion sont 2 concepts qui sont fondamentalement différents, pardon.

Le texte de la commission ici selon nous, manque de clarté, une constitution ne peut pas proposer comme principe au choix l'une ou l'autre vision. C'est là que je vais différer avec mon collègue Quennoz, on ne demande pas nous de biffer les 2 notions mais donc de les additionner, donc en remplaçant le ou par un et, comme ça, on a l'intégration et l'inclusion. Il s'agit aussi de rester ici cohérent avec les décisions du plénum qui ont été prises lors de la première lecture de

la commission 2 lors de la discussion sur les droits fondamentaux où nous avons décidé de garantir le droit à l'intégration et à l'inclusion. C'est pourquoi nous proposons de remplacer ce ou par un et, je vous remercie pour votre soutien.

*Danke Herr Dubois, ich erteile das Wort an Herrn Florian Evéquo.*

### **Evequo Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Merci monsieur le Président, chères et chers collègues, je vais au nom du groupe Appel Citoyen vous inviter à suivre le VLR sur l'utilisation du et pour les raisons qu'a mentionnées mon collègue Arnaud Dubois et qui sont les mêmes qui nous ont inspirées pour déposer cet amendement. Nous proposons en plus dans notre amendement de supprimer la fin de la phrase, dans le respect des valeurs qui fondent l'Etat de droit. En effet, l'Etat et les communes prennent de toute façon des mesures dans le respect des valeurs qui fondent l'Etat de droit et qu'on a affirmées avec les travaux sur la commission 1. On pense que cette fin de phrase est inutile puisque elle met en plus le tout dans une espèce de contexte de menace, de danger pour la République, je suis étonné de ne pas entendre mon collègue Cipolla se lever pour dire qu'il y a des dangers sur la République. Si on biffe cette fin de phrase, néanmoins, nous estimons à ce stade que c'est pas forcément nécessaire que l'on vote sur cette fin de phrase. Il appartiendra à la commission dans la deuxième lecture de décider si, oui ou non cette fin de phrase est redondante ou pas, notamment parmi les avocats d'une constitution svelte. Je vous annonce donc qu'Appel Citoyen retire son amendement au profit de l'amendement VLR. Merci.

*Danke Herr Evéquo, also Sie ziehen den Antrag 615.62 zurück. Das Wort wird von Fabien Thétaz verlangt, ich erteile ihm das Wort.*

### **Thétaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le président, chers collègues, nous avons déposé un amendement qui demande d'enlever cette formulation, donc le même que celui d'AC, pour les raisons qu'a évoquées mon collègue Evéquo. Cette formule s'applique de toute façon déjà à toutes les politiques publiques, donc elle est superflue ici. En plus cette formule est pleine de sous-entendus qui ne sont pas forcément souhaitables, donc qu'il faudrait l'enlever en l'état et puis que éventuellement en deuxième lecture, il soit fait une clarification de cette formule si son sens, son message est vraiment nécessaire. Nous voulions retirer notre amendement au profit de celui d'Appel Citoyen mais Appel Citoyen m'a coupé l'herbe sous le pied. Pourquoi ? Parce que les 2, les nôtres sont exactement les mêmes sauf qu'on utilise ou et vous le et. Vous l'avez retiré en faveur du et, donc on va garder le nôtre et soutenir le VLR.

*Danke für die Wortmeldung, das Wort hat Herr Damien Raboud.*

### **Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Merci monsieur le président, juste 2 petites choses donc, concernant l'amendement du VLR, je suis d'accord avec Monsieur Dubois, d'accord avec Monsieur Quennoz. Les notions d'inclusion et d'intégration ne sont pas identiques, ne sont pas les mêmes. C'est pour ça qu'on a voulu vraiment que ces 2 outils différents puissent être utilisés par le législateur en fonction des situations, en fonction aussi des besoins et de l'évolution de la société. Je pense que le et n'est pas adapté en fait aux enjeux de demain.

Et puis concernant la redondance, donc la République elle est en danger, elle n'est pas en danger, tout est discutable, c'est vrai que tout à l'heure ont parlait de l'exemple français. Si vous suivez un petit peu la politique française, et vous savez très bien que les mêmes causes amenant les mêmes effets, je crois qu'il n'est pas de trop de rappeler ce respect de l'Etat de droit qui, malheureusement, est trop souvent foulé aux pieds et je trouvais, on trouvait intéressant dans la commission de le rappeler à cet endroit, parce que l'Etat il ne peut pas que donner et donner et donner des libertés, donner des droits et puis être toujours dans l'ouverture et je dois aussi



parfois être dans l'exigence, et je crois que l'on peut exiger aussi quelque chose pour les nouveaux arrivants notamment.

Et puis, voilà j'aimerais que, j'espère que vous suivrez la commission. Merci de votre attention.

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Danke Herr Raboud. Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Herr Kommissionspräsident wünschen Sie das Wort? Danke. Dann kommen wir zu den Abstimmungen. Abstimmung 1 entfällt, da Appel Citoyen den Antrag 615.62 zurückgezogen hat. Wir kommen zur Abstimmung 2: da stellen wir den Antrag von VLR 615.58, welcher statt oder und will, dem Antrag 650.60 vom parti socialiste et gauche citoyenne, welche beim oder bleiben wollen aber den zweiten Teil vom Satz streichen wollen, gegenüber. Grün VLR, wer parti socialiste et gauche citoyenne unterstützt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 64 zu 23 und 9 Enthaltungen unterstützen Sie den Antrag von VLR. Diesen stellen wir jetzt dem Vorschlag vom UDCvr gegenüber A615.59 welche eine neue Formulierung vorschlagen. Wer den Antrag VLR unterstützt drückt die grüne Taste, wer die UDCvr unterstützt die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 65 zu 32 und 2 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag des VLR. Diesen setzen wir jetzt bei der Abstimmung 4 dem Vorschlag der SVPO A615.61 gegenüber. Grüne Taste VLR, rote Taste SVPO. Die Abstimmung läuft. Mit 65 zu 32 und 2 Enthaltungen unterstützen sie den Vorschlag von VLR. Diesen stellen wir jetzt der Kommission gegenüber. Kommission hat die grüne Taste, der Antrag VLR die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 50 zu 46 bei 3 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der VLR. Wir gehen weiter zu Artikel 616: Einbürgerungen. Frau Berichtsteratterin? Frau Corinne Du-Bonvin Sie haben das Wort.

### **Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Un parole très brève, juste vous dire que la commission a adopté l'amendement du VLR 616.63.

*Danke Frau Berichtsteratterin, ich erteile das Wort an Herrn François Quennoz.*

### **Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, chers collègues, je vais tenter de faire une intervention simple et rapide, comme pour les citernes qu'on souhaiterait voir disparaître, donc effectivement, ces 2 termes simple et rapide ne semblent pas mettre vraiment en avant la procédure de naturalisation qui est quand même une procédure qui doit être sérieuse. Donc, je me suis amusé à taper simple et rapide sur Google, j'ai eu droit aux recettes de marmiton, gratin de coquillettes au reblochon, croque monsieur classique ou croque madame aussi, donc je pense que la réelle question c'est est-ce que nous voulons vraiment simplifier le processus de naturalisation ?

À ce niveau-là, je ne crois pas donc je pense que ces termes, bien qu'on comprend la volonté sont plutôt mal choisis, donc le groupe UDC vous propose de tracer le terme de simple et rapide. Merci pour votre attention.

*Danke Herr Quennoz, das Wort hat Herr Florian Evéquo.*

### **Evequo Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, Appel Citoyen propose d'ajouter ici la phrase pour laquelle seuls des frais administratifs sont perçus. En effet, la procédure de naturalisation, c'est une décision qui est un contrôle de conditions remplies, si vous remplissez les conditions qui sont fixées par la loi, eh bien la naturalisation est donnée, c'est une décision qui

est de nature administrative et donc des frais administratifs évidemment sont nécessaires à cette procédure.

Je vous rappelle qu'au stade des débats préliminaires, nous avons voté l'amendement qui a donné naissance à l'article que vous avez sous les yeux ici et dans l'amendement que ce plénum avait accepté, la phrase figurait, seuls les frais administratifs sont perçus pour l'octroi de la citoyenneté. Donc le groupe Appel Citoyen s'est étonné que cette phrase qui figurait dans les principes adoptés au stade des débats préliminaires, se soit perdue en chemin et propose donc de la remettre à ce stade de première lecture, puisque tel était notre volonté lors des débats préliminaires. Je rappelle que pratiquement tous les groupes, à l'exception de 3, mais je ne vous dirai pas lesquels, avaient refusé, avaient accepté ce principe lors des débats préliminaires.

*Danke Herr Evéquoz.*

### **Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)**

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen, wünscht der Präsident noch das Wort ? Es ist nicht der Fall, wir kommen also zu dem Abstimmungen. Der Vorschlag VLR 616.63 wurde von der Kommission übernommen. Verlangt dort jemand die Abstimmung? Es scheint nicht der Fall zu sein. Damit ist dieser Antrag übernommen. Wir kommen zur Abstimmung 2: Antrag UDCvr A616.64, die möchte eine Streichung von einfache und rasche Verfahren, das stellen wir der Kommission gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, die UDCvr die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 74 gegen 22 und einer Enthaltung haben sie der Kommission gefolgt.

Abstimmung 3: Appel Citoyen Abänderungsantrag 616.65, sie möchte eine Ergänzung im Text für welche lediglich Verwaltungsgebühren erhoben werden. Dies stellen wir der Kommission gegenüber. Kommission hat die grüne Taste, Appel Citoyen die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 55 gegen 43 und ohne Enthaltung haben Sie die Kommission unterstützt.

Und bei der Abstimmungen 4 haben wir den Antrag der SVPO A616.66, die verlangt "das Gesetz regelt die Einbürgerung", dies stellen wir den Resultaten der Abstimmungen 1 bis 3 gegenüber, bei welcher die VLR-Version obsiegt hat. Also, VLR mit den Resultaten 1 bis 3, hat die grüne Taste, SVPO hat die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 79 zu 17 und 2 Enthaltungen haben Sie den Vorschlag der Kommission, respektive VLR übernommen.

Wir kommen zur Abstimmung 5: da haben wir einen Antrag A616,67 von der SVPO und von Herrn Fumeaux Damien, welche die Streichung dieses Artikels wünschen. Dies stellen wir dem Resultat der vorhergehenden Abstimmung gegenüber, also das Resultat welches die VLR/Kommission gewonnen hat, hat die grüne Taste, der Antrag von der SVPO/Fumeaux Damien die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 80 gegen 17 und einer Enthaltung haben Sie dem Vorschlag VLR und der Kommission den Vorzug gegeben.

Ich möchte hier die Behandlungen dieser Kommission 6 unterbrechen. Habe noch folgende Mitteilungen zu machen: ich bitte Sie nichts im Saal zu lassen und die Abstimmungskarte mitzunehmen. Am Donnerstag Morgen ab 07:30 ist es wieder möglich die Covid-Tests zu machen. Der Vorentwurf Stand heute Abend, wird heute Abend verschickt im Hinblick auf die Gesamt-Abstimmung, also alles was bisher in der ersten Lesung bestimmt worden ist. Haben wir jetzt als Text zusammengefasst und dieser wird Ihnen heute Abend zugestellt. Wir müssen die Arbeiten dann am 09.12. abschliessen und daher müssen wir sie auch vorwarnen, dass wenn es länger dauert, das wir in extremis dann auch eventuell eine Nachtsitzung in Betracht ziehen müssen. Ich danke Ihnen für das aktive Mitmachen und wünsche Ihnen eine gute Heimkehr und morgen einen schönen Feiertag und bis Donnerstag wieder. Danke und auf Wiedersehen.

La séance est levée à 17:53.